

Contrat de Rivière Cérrou Vère

DOSSIER SOMMAIRE

Avril 2010

Syndicat mixte de rivière Cérrou Vère
Plateau de la Gare
81 640 SALLES sur CEROU

TEL : 05 63 36 45 58
FAX : 05 63 36 52 87
Mail : cerou.ver@wanadoo.fr



Ce dossier est cofinancé par l'Union européenne
L'Europe s'engage en Midi Pyrénées avec le
Fonds européens de développement régional



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE	6
◆ Fiche de présentation du territoire	7
I. LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES	7
II. LES BASSINS VERSANTS	7
III. OPERATIONS TERRITORIALES - ORGANISATION TERRITORIALE ET GOUVERNANCE	9
A. OPERATIONS TERRITORIALES DEJA REALISEES	9
B. MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ADAPTEE A LA GESTION INTEGREE DE L'EAU DU TERRITOIRE	10
C. GOUVERNANCE & PROCESSUS DE CONCERTATION	10
◆ Contexte général du territoire	12
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DES BASSINS VERSANTS	12
A. SITUATION GEOGRAPHIQUE	12
B. SITUATION ADMINISTRATIVE	12
C. REGIME DOMANIAL ET REGIME LOI PECHE	13
II. LE MILIEU ET LA RESSOURCE EN EAU	13
A. CONTEXTE PHYSIQUE	13
B. CONTEXTE HUMAIN, USAGES DE L'EAU	16
◆ Approche qualitative de la ressource	18
I. LA QUALITE DES EAUX	18
A. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX	18
A. SUIVI QUALITE DES EAUX DE BAINNADE DU TERRITOIRE	19
II. . LES FACTEURS INFLUENCANT LA QUALITE DES EAUX	20
A. POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE :	20
B. POLLUTION D'ORIGINE INDUSTRIELLE OU ARTISANALE	22
C. POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	23
◆ Approche quantitative de la ressource	25
I. LE REGIME HYDRAULIQUE DES COURS D'EAU	25
A. STATIONS HYDROMETRIQUES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE :	25
B. ETIAGES	25
C. CRUES ET RISQUES D'INONDATIONS	26
II. LES USAGES DE LA RESSOURCE	26

A. FONCTIONS DES OUVRAGES PRESENTS:	26
B. PRELEVEMENT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE:	26
C. PRELEVEMENT POUR LES USAGES AGRICOLES:	27
D. PRELEVEMENTS POUR LES USAGES INDUSTRIELS:	28
◆ Les milieux naturels	29
I. EVALUATION DE L'ETAT HYDROMORPHOLOGIQUE :	29
II. LES ZONES HUMIDES	30
III. LES MILIEUX REMARQUABLES (SITE ET PAYSAGES)	30
IV. LE BESOIN D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUPPLEMENTAIRES	31
DEUXIEME PARTIE : ENJEUX ET OBJECTIFS	32
I. LES ENJEUX DES BASSINS VERSANTS AU REGARD DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE ET DU SDAGE ADOUR GARONNE 2010-2015	33
II. MASSES D'EAU PRORITAIRES DES BASSINS VERSANTS DU CEROU ET DE LA VERE	34
A. MASSES D'EAU PRIORITAIRES	34
B. MASSES D'EAU - OBJECTIF BON ETAT 2015	35
C. MASSES D'EAU COMPLEMENTAIRES - OBJECTIF BON ETAT 2021 –	36
III. LES PRIORITES ET ENJEUX DU TERRITOIRE CEROU VERE	40
LES 6 ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE.	40
TROISIEME PARTIE : LE PROGRAMME PREVISIONNEL	42
I. VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX : lutte contre les pollutions	43
II. VOLET B1 : GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX	48
III. VOLET B2 : PREVENTION DES INONDATIONS	51
IV. VOLET B3 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	52
V. VOLET C : ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME ET COMMUNICATION	53
VI. TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PROPOSEES	55
QUATRIEME PARTIE : SUIVI ET EVALUATION	57
I. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS	58
A. SUIVI DES DONNEES SUR L'EAU ET DES OPERATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE	58

B. . INDICATEURS DE SUIVI GENERAUX	59
CINQUIEME PARTIE : ORGANISATION ENVISAGEE	60
I. LE PORTEUR DE PROJET	61
II. EQUIPE INTERNE	61
A. L'EQUIPE :	61
B. ROLE ET MISSIONS DE L'ANIMATEUR	61
III. LE PROCESSUS DE CONCERTATION	62
IV. COMPOSITION DU COMITE DE RIVIERE - PROPOSITION	63
ANNEXES	64
◆ Table des illustrations (cartes)	65
◆ Glossaire	66
◆ Atlas cartographique du dossier sommaire du contrat de rivière Cérou Vère	66

Ce dossier sommaire est accompagné d'un atlas cartographique qui permet d'apporter des informations complémentaires.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

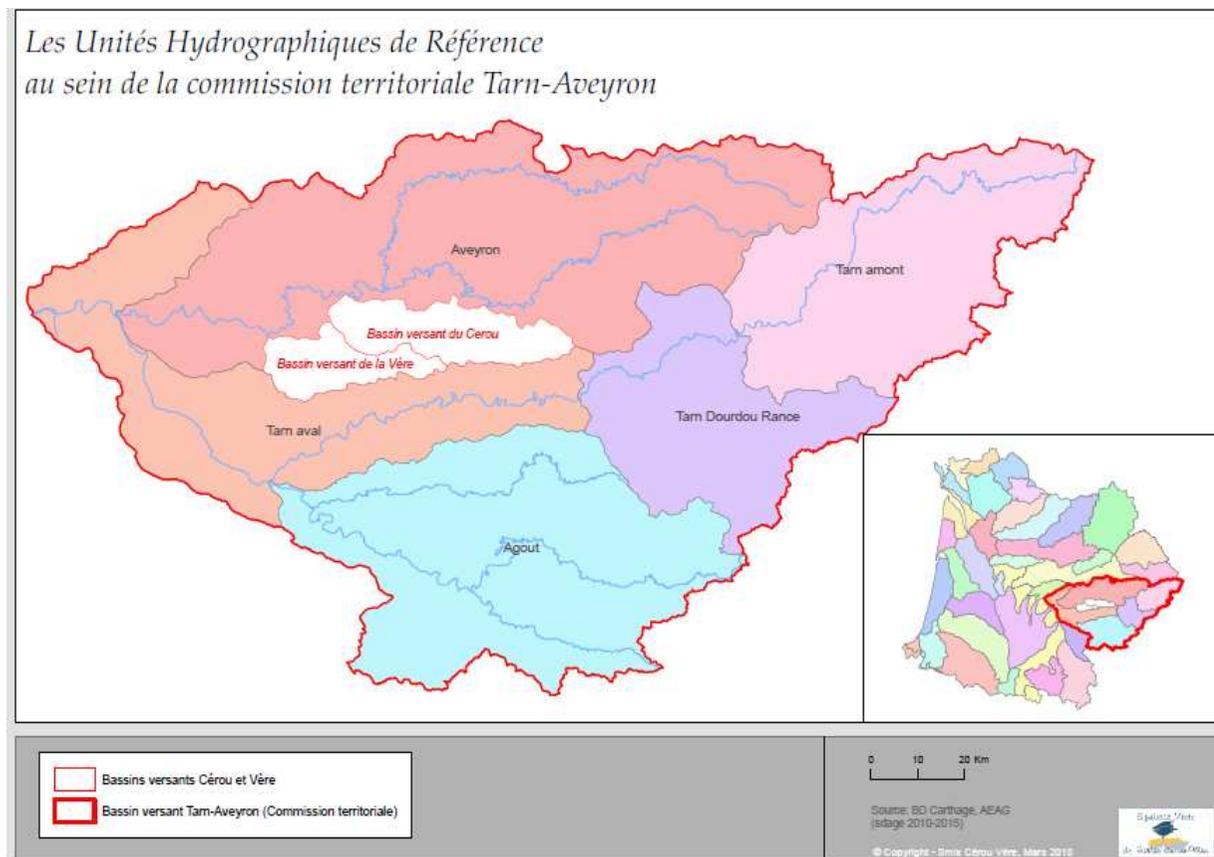
◆ Fiche de présentation du territoire

I. LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- Commission : Tarn Aveyron
- UHR : Aveyron
- 828 Km² de superficie
- Départements : Tarn, Aveyron, Tarn et Garonne
- 75 communes (71 communes dans le département du Tarn 2 dans Aveyron et 2 dans le Tarn et Garonne)
- Principales communes : Carmaux, Cordes sur ciel (Bassin Cérou), Castelnaud de Montmiral, Cahuzac sur Vère (bassin de la Vère)
- Habitants : 42 000 environ
- 544 Km de rivières non domaniales (Cérou, Vère et affluents données bd Carthage)
- 4 barrages :
 - Saint Géraud (Bassin versant Cérou) : 15 millions de m³
 - Roucarie (Bassin versant Cérou) : 5 millions de m³
 - Fontbonne (Bassin versant Cérou) : 1 millions de m³
 - Fourogue (Bassin versant Vère) : 1.3 millions de m³

II. LES BASSINS VERSANTS

- **Bassin du CEROU : 503 Km²**
 - Rivière principale : le Cérou, longueur 87.5 km (IGN)
 - Linéaire total de cours d'eau : 316 Km (IGN)



Carte 1 : Les bassins versants Cérou et Vère dans l'UHR Aveyron

Les pressions identifiées:

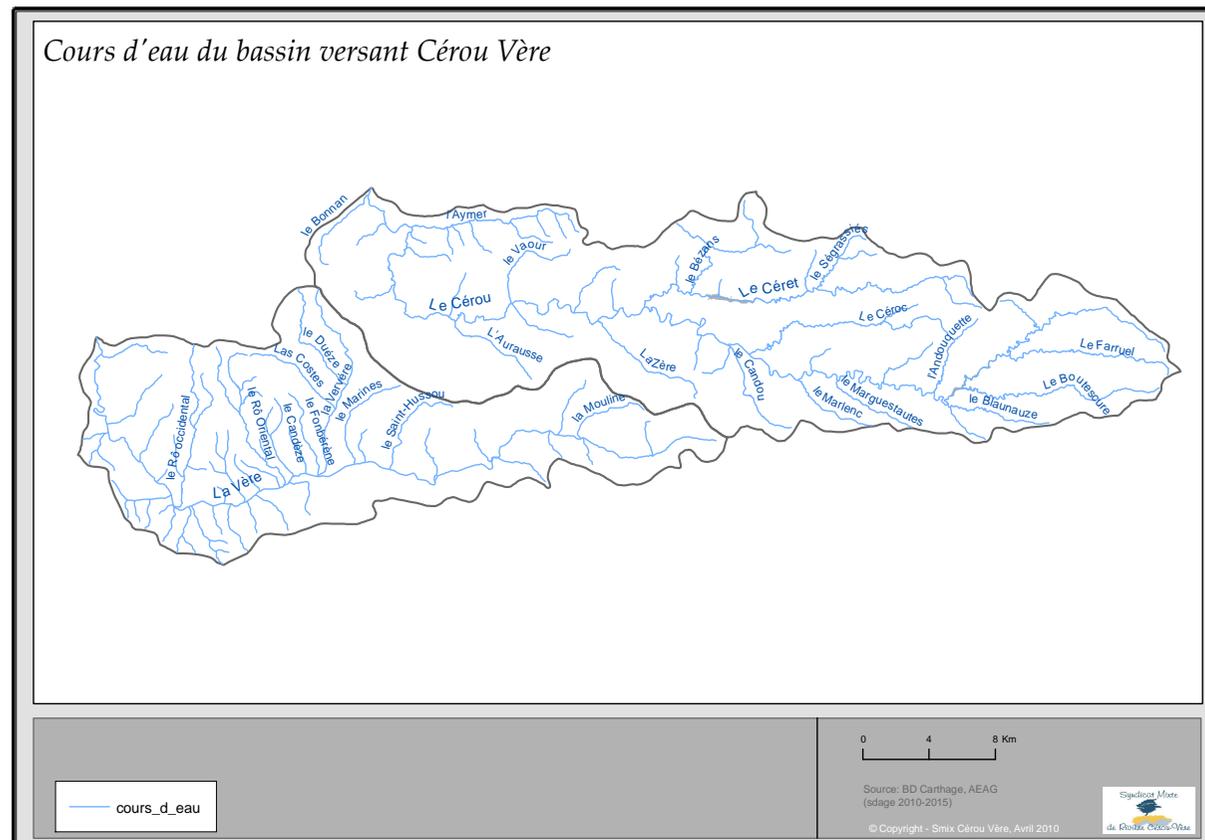
- **la qualité physico-chimique** : impact de l'assainissement domestique (liste des collectivités en cours de détermination par les services compétents); impact des activités agricoles (présence de nitrates et pesticides); impact des activités industrielles ou artisanales actuelles mais aussi anciennes (houillères) au niveau de l'agglomération Carmausine.
- **les pressions des prélèvements** : prélèvements agricoles compensés par le soutien d'étiage du barrage de St Géraud.
- **l'hydrohydromorphologie** : présence de 3 barrages, de nombreux seuils, rectification du lit mineur et endiguement en quelques secteurs (essentiellement dans l'agglomération carmausine : Cérou, Candou, Céroc).

- **Bassin de la VÈRE : 325 Km²**

- Rivière principale : La Vère, longueur 53,17 km (IGN)
- Linéaire total de rivière : 228 Km(IGN)

Les pressions identifiées

- **l'hydrohydromorphologie** : présence d'un barrage en amont, recalibrage, rectification du lit mineur (environ 1/3 de longueur de rivière supprimée), rectification des affluents dans la plaine alluviale, drainage de la plaine alluviale, endiguements, érosion verticale et horizontale, homogénéisation du faciès, augmentation de vitesse d'écoulement ; Cette situation est le résultat d'une politique d'aménagement du bassin engagée depuis les années 1930 mais principalement durant les années 1960 à 1980.
- **la qualité physico-chimique** : impact assainissement domestique (liste des collectivités en cours de détermination par les services compétents); impact des activités agricoles (présence de nitrates et probablement de pesticides mais insuffisance de données sur le long terme, le suivi de la qualité des eaux mis en place seulement depuis 2006).
- **les pressions des prélèvements** : prélèvements agricoles compensés par le soutien d'étiage du barrage de Fourogue; quelques rares prélèvements en nappe mais relativement importants.



Carte 2 Les principaux cours d'eau des bassins versants Cérou et Vère

III. OPERATIONS TERRITORIALES - ORGANISATION TERRITORIALE ET GOUVERNANCE

A. OPERATIONS TERRITORIALES DEJA REALISEES

a. Un premier contrat de rivière dans le bassin Cérou

Dans le bassin versant du Cérou, un premier contrat de rivière (1997-2003) a permis de faire avancer les principaux dossiers liés à la gestion intégrée des cours d'eau en adéquation avec SDAGE 1996.

Le contrat de rivière du Cérou a rempli ses objectifs sur 3 thématiques :

- **Le volet qualité des eaux :**
 - Renforcement du suivi de la qualité des eaux : 14 stations de suivi ajoutées aux 3 stations préexistantes. Ce suivi a mis en évidence que la qualité des eaux était plus préoccupante que ce que l'on le percevait avant le contrat.
 - réalisation de 38 schémas d'assainissement sur les 39 communes adhérentes au contrat.
 - Création de services « Spanc »
 - Sensibilisation des agriculteurs avec la création d'un poste d'animateur agricole pendant la durée du Contrat de Rivière
 - Contribution à l'émergence de la réalisation de la Station d'épuration du SIAC (20 000 EH)
- **Sur le plan de la restauration des rivières et des milieux aquatiques**
 - Restauration de 90 km de rivières (remise en état essentiellement par des entreprises privées spécialisées)
 - création d'une équipe d'entretien de rivière (un technicien de rivière & 3 agents) qui a en gestion 156 km de rivière à ce jour.
 - Création de 3 passes à poissons
- **Le volet « action d'accompagnement »**
 - Sensibilisation des acteurs locaux à la prise en compte des enjeux liés à l'eau : animation, information, communication...

b. Des travaux de restauration dans le bassin versant de la Vère

Dans le bassin versant de la Vère, un programme de restauration de la rivière a eu lieu de 2000 à 2001. Ces travaux réalisés par des entreprises privées ont permis une première remise à niveau de 30 km de rivières uniquement dans la partie aval.

Cependant, le bilan du contrat de rivière Cérou comme l'état des lieux DCE, montrent que de nombreux enjeux identifiés sur ce territoire n'ont pas pu être pris en compte durant le contrat de rivière du Cérou ou seulement partiellement et que de nouveaux enjeux ont été mis en évidence (inondation, pollution d'origine agricole, pollution d'origine industrielle,...).

Il est donc nécessaire de poursuivre une opération globale de gestion intégrée sur ce territoire afin de travailler sur les nouveaux objectifs issus de la DCE et pour répondre au SDAGE 2010 2015.

B. MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ADAPTEE A LA GESTION INTEGREE DE L'EAU DU TERRITOIRE

Le contrat de rivière du Cérou a favorisé l'émergence en juillet 2005 d'une structure unique de gestion : le syndicat mixte de rivière Cérou Vère.

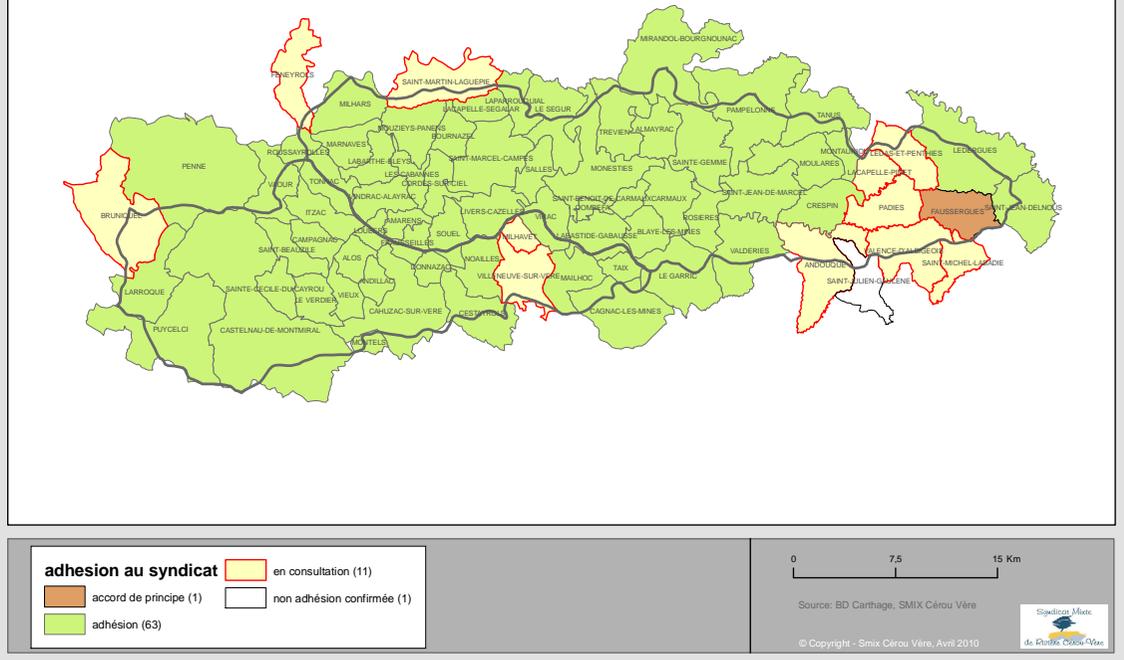
La mission du syndicat mixte de rivière Cérou Vère est d'organiser et coordonner une gestion intégrée de l'eau à travers un programme d'actions axé sur la qualité de l'eau, la quantité de la ressource en eau, la restauration des milieux et l'entretien des rivières, la valorisation du territoire.

Structure porteuse : Syndicat Mixte de rivière Cérou Vère
Plateau de la gare 81 640 Salles Sur Cérou Tél. :05 63 36 45 58 fax : 05 63 36 52 87

Président : M Henri Barrou

Animateur & Directeur du Syndicat : M Laurent Vergnes

Le Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère Année 2010



C. GOUVERNANCE & PROCESSUS DE CONCERTATION

Carte 3 : Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère

a. organisation d'une concertation locale : le diagnostic concerté et partagé

Le syndicat mixte de rivière Cérou Vère a souhaité consulter la population composant son territoire pour cautionner les objectifs du contrat de rivière Cérou Vère. Le but de la démarche a été d'impliquer la population dans la construction du contrat de rivière par la concertation d'un groupe **représentatif** des intérêts divers (bassin Cérou, bassin Vère, amont, aval, catégorie d'usagers, catégorie socioprofessionnelle, mixité,...); Ce groupe de réflexion et de proposition a alimenté en fonction des ces perceptions, le programme du contrat pour qu'il corresponde au mieux aux attentes du territoire. **La méthode de « concertation »** retenue pour mener ce volet participatif du diagnostic est celle **développée par l'Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées (ARPE) en 2000 intégrant les principes du développement durable**

Le syndicat mixte de rivière Cérou Vère a donc réalisé ce Diagnostic concerté & partagé, durant le second semestre 2007. Le groupe de travail a restitué cette étude devant les élus du territoire en mai 2008.

Cette démarche a permis de compléter de façon pertinente la vision du travail accompli durant le premier contrat de rivière Cérou ou les premières opérations engagées sur la Vère. La perception de la gestion intégrée de l'eau du territoire par la population et les acteurs qui y vivent a contribué à développer le programme du contrat en répondant à des besoins reconnus et identifiés par tous.

b. L'implication sur le territoire

L'implication des élus, la présence de l'animateur depuis 1997 complétée par une équipe de gestion et d'entretien de rivière depuis 2001 dans le bassin versant du Cérou et depuis 2005 dans le bassin de la Vère ont permis de traduire concrètement ce qu'est la gestion intégrée de l'eau et des rivières. Aussi, les actions menées sur le territoire permettent une appropriation par la population des différents enjeux de la gestion de l'eau.

Également, le conseil syndical, les commissions thématiques du syndicat, les groupes de travail thématiques constitués pour la mise en place et le suivi des opérations et études, donnent une lisibilité aux actions de gestion intégrée de l'eau menées sur le territoire.

Par ailleurs, les manifestations initiées par le syndicat (journée de l'eau, sensibilisation à l'utilisation des pesticides, réunion avec les riverains, nettoyage des rivières avec la population, les diaporamas et les séances publiques) sont également l'occasion d'associer et de sensibiliser de nouveaux acteurs.

Cette démarche globale a alimenté le programme du contrat pour qu'il corresponde au mieux aux attentes du territoire. L'objectif a été de construire avec les différents acteurs l'avenir du territoire solidairement et durablement.

Après avoir mis en place le syndicat de rivière, les élus locaux ont souhaité renouveler la mise en œuvre d'un contrat de rivière pour répondre aux nouveaux objectifs de reconquête du bon état écologique fixés par la DCE et le SDAGE 2010 2015.

◆ Contexte général du territoire

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DES BASSINS VERSANTS

A. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Les bassins versants du Cérou et de la Vère font partie du bassin hydrographique de l'Aveyron, ils sont les 2 principaux affluents rive gauche de la rivière Aveyron en aval après le Viaur. Ces deux bassins sont principalement étendus dans le département du Tarn et représentent 828 km².

a. Le bassin versant du Cérou :

- superficie de 503 Km², orienté Est-Ouest.
- longueur du Cérou : 87.5 km (IGN)

Son principal affluent est le Céret (28.43 Km), en rive droite (nord) confluence dans la partie centrale du bassin. Les autres cours d'eau (Céroc, Boutescure, Candou, Zère,...) sont de longueur inférieure à 20 Km.

b. Le bassin versant de la Vère :

- superficie de 325 Km², orienté Est-Ouest.
- longueur de la Vère 53,17 km (IGN)

Le bassin présente un réseau hydrographique non homogène fortement dissymétrique: le versant rive gauche est peu étendu, 3 km de largeur au maximum, contrairement au versant rive droite qui s'étend jusqu'à 10 km.

B. SITUATION ADMINISTRATIVE

- Départements : Tarn, Aveyron, Tarn et Garonne
- Les bassins versants du Cérou et de la Vère regroupent 75 communes : 71 communes tarnaises, 2 aveyronnaises (amont cérou) et 2 Tarn et garonnaises (aval Cérou et aval Vère). *Bassin Cérou : 63 communes toute ou partie. Bassin Vère : 32 communes toute ou partie*
- Les communes sont adhérentes au syndicat de rivière via leur communauté de communes hormis les 3 communes de l'agglomération carmausine qui le sont à titre individuel.



Carte 4 : Carte des collectivités locales

C. REGIME DOMANIAL ET REGIME LOI PECHE

Ce sont des cours d'eau non domaniaux. La partie amont du Cérou a été classée en 1° catégorie en décembre 1997, en aval du barrage de St Géraud jusqu'au lieu dit « Moulin bas » soit 15,1 km de rivière. Les autres cours d'eau sont classés en deuxième catégorie.

Cours d'eau	Code tronçon	classé /réservé	localisation	Masse d'eau concernée
Cérou		Classé en décembre 1997 : 1° catégorie	en aval du barrage de St Géraud jusqu'au lieu dit « Moulin bas » soit 15 100 m de rivière	FRFR361B
Vère	119-O57-0400	Réservé : Décret n°87-635 du 28 Juillet 1987	Partie aval sur 7660 m : aucune autorisation ou concession donnée pour des entreprises hydrauliques	FRFR196
	189-O57-0400	Réservé : Décret n°91-144 du 28 Janvier 1991	Partie aval sur 3 683 m : aucune autorisation ou concession donnée pour des entreprises hydrauliques	FRFR196
	1173-O57-0400	Classé: Décret 89-415 du 20 Juin 1989	Partie aval sur 7660 m : dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs	FRFR196

II. LE MILIEU ET LA RESSOURCE EN EAU

A. CONTEXTE PHYSIQUE

a. Le réseau hydrographique :

Le territoire concerné est de 828 Km², le linéaire total des cours d'eau est de l'ordre de 544 Km (IGN).

b. Les masses d'eau

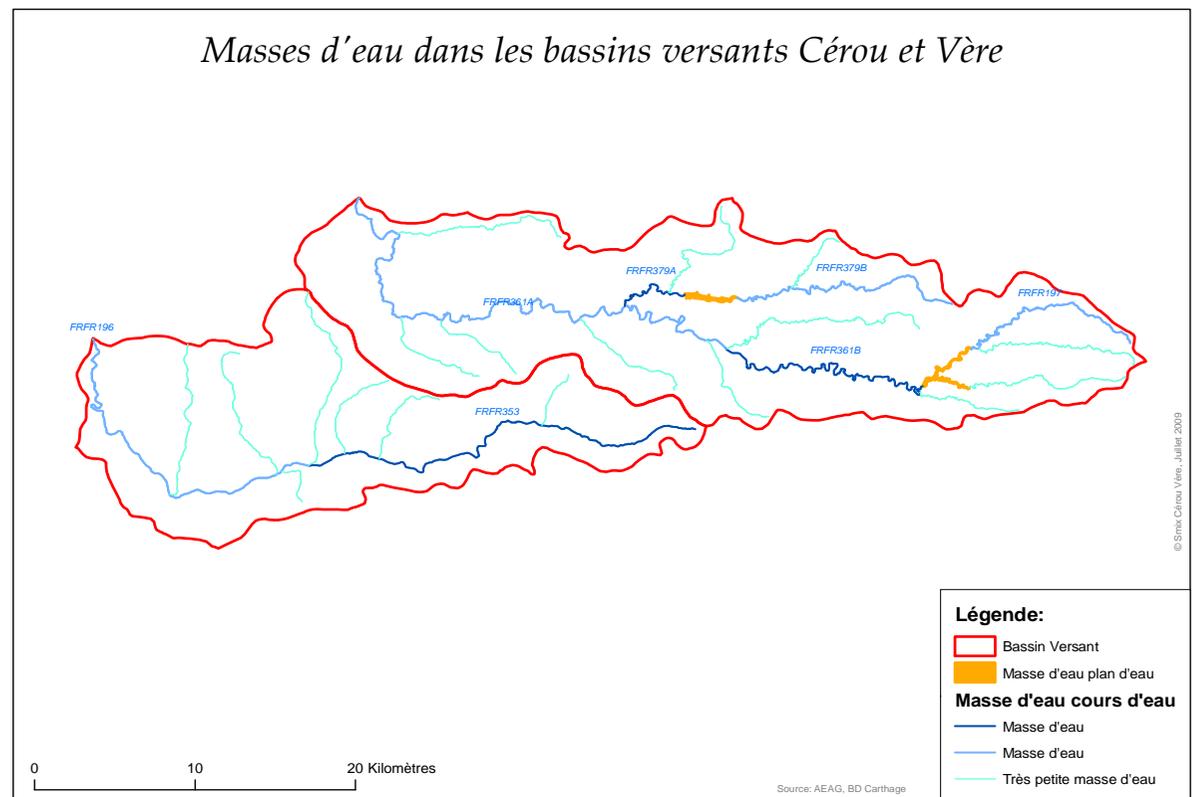
Le territoire est composé de **25 Masses d'eau et de 2 masses d'eau plan d'eau**

Bassin versant du Cérou : 16 Masses d'eau et 2 masses d'eau plan d'eau

- 5 masses d'eau (ME)
- 11 Très petites masses d'eau (TPME)
- 2 masses d'eau plan d'eau

Bassin versant de la Vère : 9 masses d'eau

- 2 masses d'eau (ME)
- 7 Très petites masses d'eau (TPME)



Carte 5 : Masses d'eau dans les bassins versants Cérou et Vère

Bassin versant du Cérou : 16 Masses d'eau et 2 masses d'eau plan d'eau

- 5 masses d'eau (ME)
- 11 Très petites masses d'eau (TPME)

Code ME	NOM	Longueur (Km)	MEFM	Etat Ecologique 2006 2007	Etat Chimique 2006 2007	Objectif global d'atteinte du BE
FRFR197	Le Cérou de sa source au lac de Saint-Géraud	15,693	non	Moyen (modélisé)	Non classé	2015
FRFR361B	Le Cérou du lac de Saint-Géraud au confluent du Céroc	21,314	non	Moyen	Non classé	2015
FRFR361A	Le Cérou du confluent du Céroc (inclus) au confluent de l'Aveyron	45,116	non	Moyen	Mauvais	2021
FRFR379A	Le Céret de la retenue de la Roucarié au confluent du Cérou	6,121	non	bon	Non classé	2021
FRFR379B	Le Céret de sa source a la retenue de la Roucarié	18,94	non	Moyen	Non classé	2015
Code TPME	NOM	Longueur (Km)	MEFM	Etat Ecologique 2006 2007	Etat Chimique 2006 2007	Objectif global d'atteinte du BE
FRFR361A_1	Ruisseau de Candou	7	non	Médiocre (modélisé)	Mauvais	2021
FRFR361A_2	Cours d'eau le Céroc	17	non	Moyen (modélisé)	Mauvais	2021
FRFR361A_5	Ruisseau de la Zère	8	non	Moyen	Bon	2021
FRFR361A_7	Ruisseau de l'Aurausse (Ratayrié)	6	non	Moyen (modélisé)	Mauvais	2021
FRFR361A_7	le Fertès (Non codifié SIE)	7	non	Moyen (modélisé)	Mauvais	2021
FRFR361A_8	Ruisseau d'Aymer	12	non	Moyen (modélisé)	Mauvais	2021
FRFR361B_1	Ruisseau de blanauze (gaulène)	7	non	Moyen (modélisé)	Non classé	2021
FRFR379A_1	Ruisseau de Bézans (bejans)	11	non	Moyen (modélisé)	Non classé	2021
FRFR379A_1	Ruisseau de Segrassiés	5	non	Médiocre (modélisé)	Non classé	2021
FRFRL92_1	Cours d'eau le Farruel	12	non	Moyen	Non classé	2021
FRFRL92_2	Cours d'eau le Boutescure	12	non	Moyen (modélisé)	Bon	2021

- 2 Masses d'eau « plan d'eau » : lac dont la superficie est supérieure à 50 hectares.

Code ME	NOM	Superficie (m²)	MEFM	Etat Ecologique	Etat Chimique	Etat Global	Objectif global d'atteinte du BE
FRFL 85	Lac de la Roucarié	638 651	oui	/	/	Bon état	2015
FRFL 92	Lac de Saint Géraud	1 037 813	oui	/	/	Bon état	2015

On notera la présence de 2 autres barrages : Fontbonne dans le bassin du Cérou (sous bassin du Céret) et Fourogue dans le bassin de la Vère. Ces retenues ne sont pas codifiées (superficie inférieure à 50 ha). Mais elles ont une forte incidence sur les cours d'eau sur lesquels elles sont implantées (Fontbonne : Ressource AEP et Fourogue : soutien d'étiage).

Bassin versant de la Vère : 9 masses d'eau

- 2 masses d'eau (ME)
- 7 Très petites masses d'eau (TPME)

Code ME	NOM	Longueur (Km)	MEFM	Etat Ecologique 2006 2007	Etat Chimique 2006 2007	Objectif global d'atteinte du BE
FRFR196	La Vère du confluent de la Vervère au confluent de l'Aveyron	24,791	non	Moyen	Bon	2021
FRFR353	La Vère de sa source au confluent de la Vervère	28,489	non	Médiocre	Bon	2021
Code TPME	NOM	Longueur (Km)	MEFM	Etat Ecologique 2006 2007	Etat Chimique 2006 2007	Objectif global d'atteinte du BE
FRFR196_1	Ruisseau de Bauzens	3	non	Mauvais (modélisé)	Bon	2021
FRFR196_2	Ruisseau de Vervère	13	non	Bon (modélisé)	Bon	2015
FRFR196_3	Ruisseau de Rô oriental	10	non	Moyen	Bon	2015 (TBE)
FRFR196_5	Ruisseau de Rô occidental	11	non	Très bon (modélisé)	Bon	2015 (TBE)
FRFR353_1	Ruisseau de l'Escourou	4	non	Moyen (modélisé)	Bon	2021
FRFR353_2	Ruisseau de Marines	7	non	Bon (modélisé)	Non classé	2015
FRFR353_3	Ruisseau de Saint Hussou	7	non	Bon (modélisé)	Non classé	2015

Cf. atlas cartographique : carte état écologique et carte état chimique des masses d'eau superficielles

B. CONTEXTE HUMAIN, USAGES DE L'EAU

a. Population et habitat

La population du territoire représente 42000 Habitants ; La densité moyenne du territoire est de **40 habitants au Km²**. (densité départementale 60 habitants au Km²). **La seule commune de Carmaux** rassemble pratiquement **1/3 de la population** estimée du territoire des 2 bassins.

Le territoire a une démographie faible caractéristique d'un territoire rural: La population estimée des 10 communes les plus peuplées représente 21 766 habitants soit 2/3 de la population du territoire. -**Bassin du Cérou :** Carmaux (10 417), Blaye les Mines (3177), St benoît de Carmaux (2 295), Monestiés (1304), Cordes (1047), Rosières (655), Valdéries (532) et bassin de la Vère : Cahuzac sur Vère (922), Castelnau de Montmiral (784) -données Insee 2009.

b. Activités humaines

1. L'activité industrielle et artisanale

Centrée autour du pôle d'activités d'Albi-Carmaux, l'industrie est composée d'un tissu de PME et de PMI très diversifié. On y retrouve les filières de l'agroalimentaire, la mécanique, la métallurgie, le verre, le bois, les vins de Gaillac (coopératives et producteurs indépendants)

Le bassin de Carmaux urbanisé était industriel, fortement axé vers l'activité minière. Le Carmausin est en plein projet de restructuration, notamment autour du projet de Cap' Découverte et des zones d'activités reconverties.

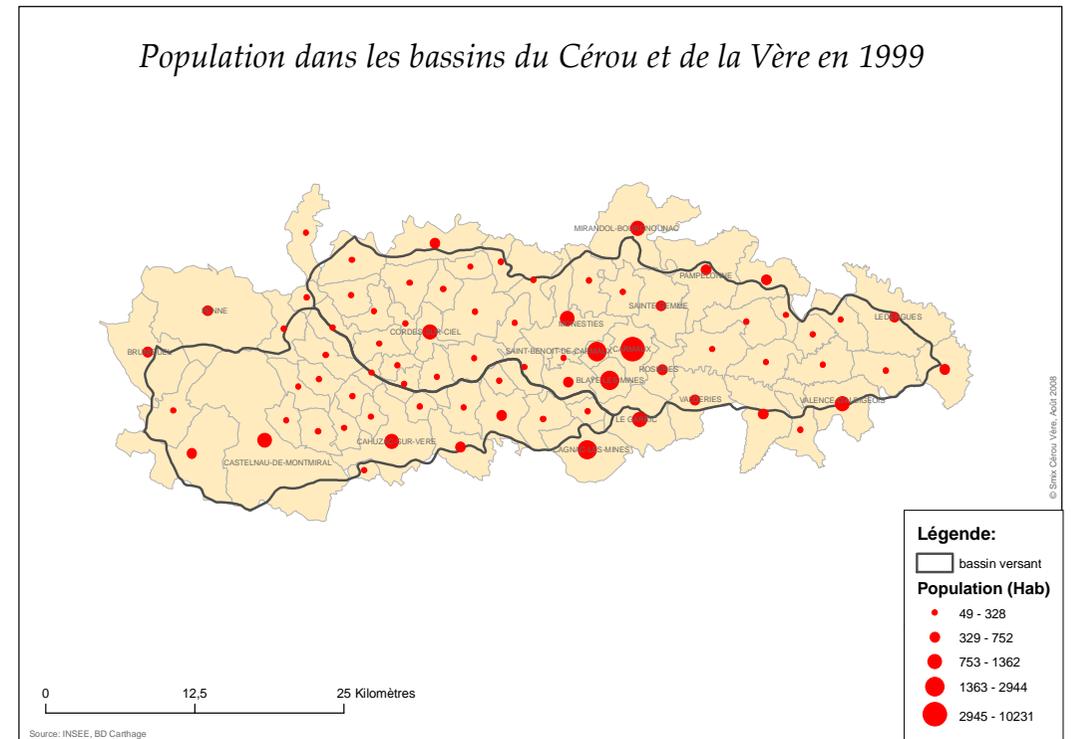
2.L'activité agricole

L'agriculture reste une activité importante, la production dominante est très variable d'un bassin à l'autre.

Bassin du Cérou : Dans la partie Est du Ségala, le secteur est à dominante prairies / élevages ; plus au centre, la polyculture est plus marquée: l'élevage diversifié domine et est associé à la céréaliculture (maïs semence). Dans la partie aval, la polyculture est bien présente avec toutefois une production de céréales et d'oléagineux plutôt dominante et une irrigation plus importante (Soutien d'étiage du Barrage de St Géraud). Les forêts et boisements qui se cantonnent dans les pentes des vallées représentent 18% du bassin.

Bassin de la Vère : La viticulture représente 26% du territoire et reste une activité prédominante dans la vallée. Dans la plaine alluviale, la production de céréale est dominante 16 % du territoire avec une irrigation plus marquée depuis la création du barrage de Fourogue.

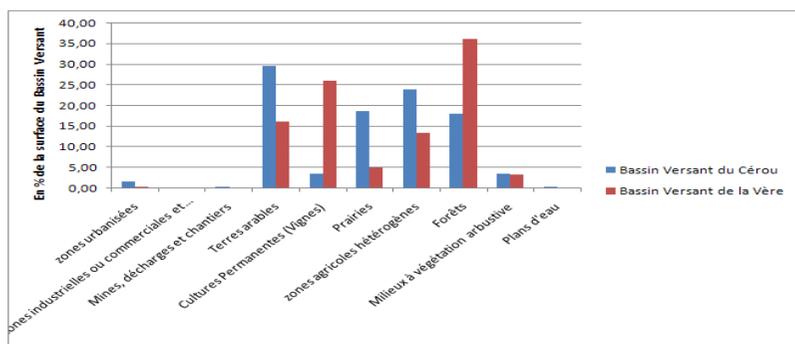
La totalité des forêts représente 36% de l'occupation du sol. Le massif forestier de la Grésigne à l'ouest du bassin représente l'essentiel de cette couverture ; cette forêt domaniale, véritable réservoir de biodiversité, permet en outre une production forestière.



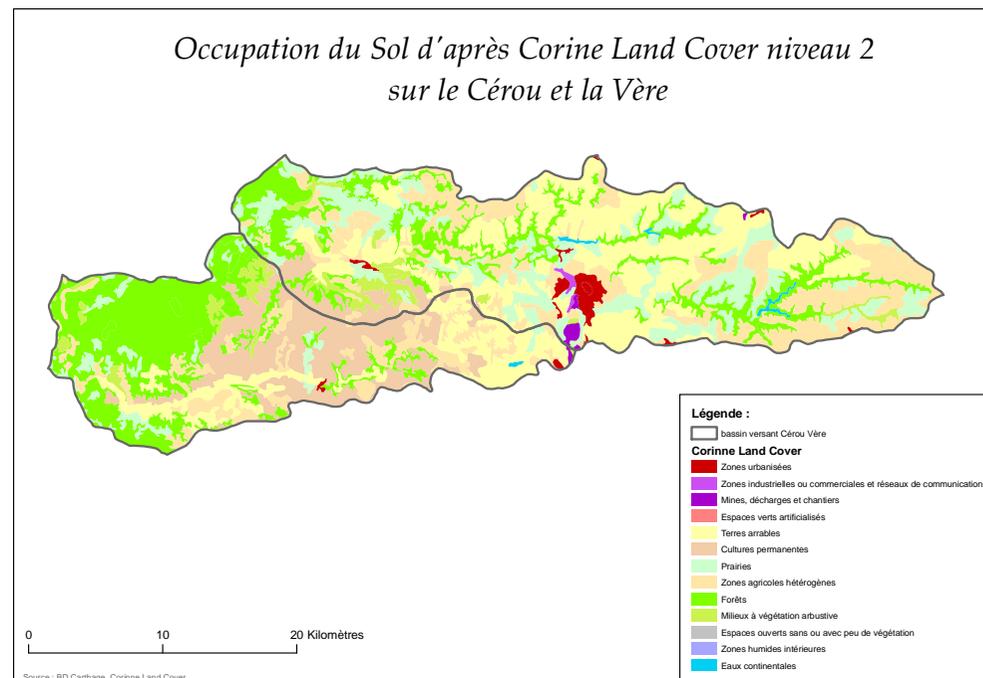
Carte 6 : répartition de la population dans le territoire

3. Le tourisme

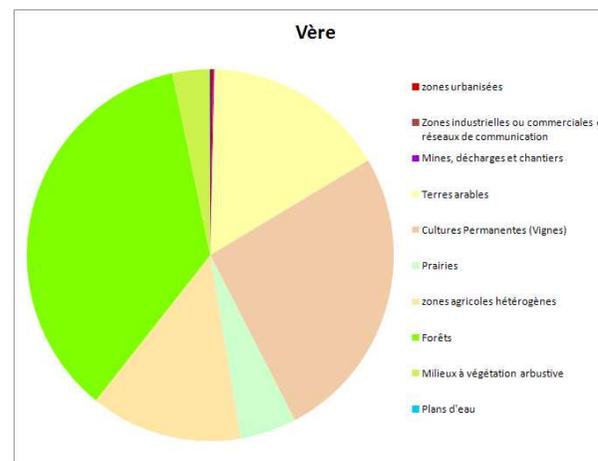
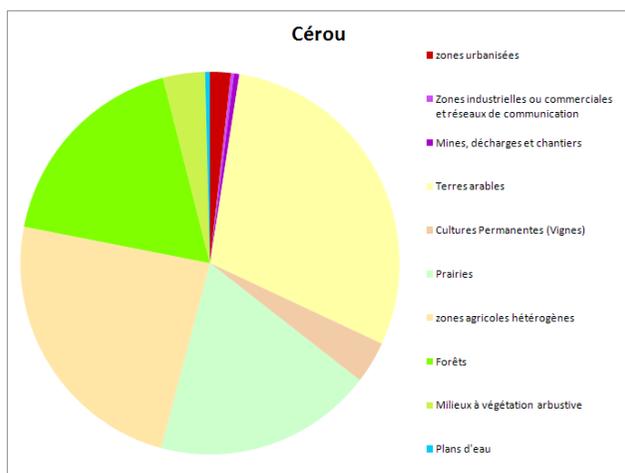
Le tourisme repose à la fois sur un riche patrimoine culturel (bastides, villages fortifiés châteaux musées...) et sur une diversité de paysages très contrastés (tourisme vert). Les acteurs du tourisme s'y sont fortement développés.



	Cérrou	Vère
zones urbanisées	1,77	0,23
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	0,26	0,00
Mines, décharges et chantiers	0,44	0,14
Terres arables	29,44	16,12
Cultures Permanentes (Vignes)	3,56	25,89
Prairies	18,67	4,98
zones agricoles hétérogènes	23,91	13,39
Forêts	17,94	35,95
Milieux à végétation arbustive	3,58	3,23
Plans d'eau	0,41	0,09



Carte 7 : occupation du sol dans le territoire



◆ Approche qualitative de la ressource

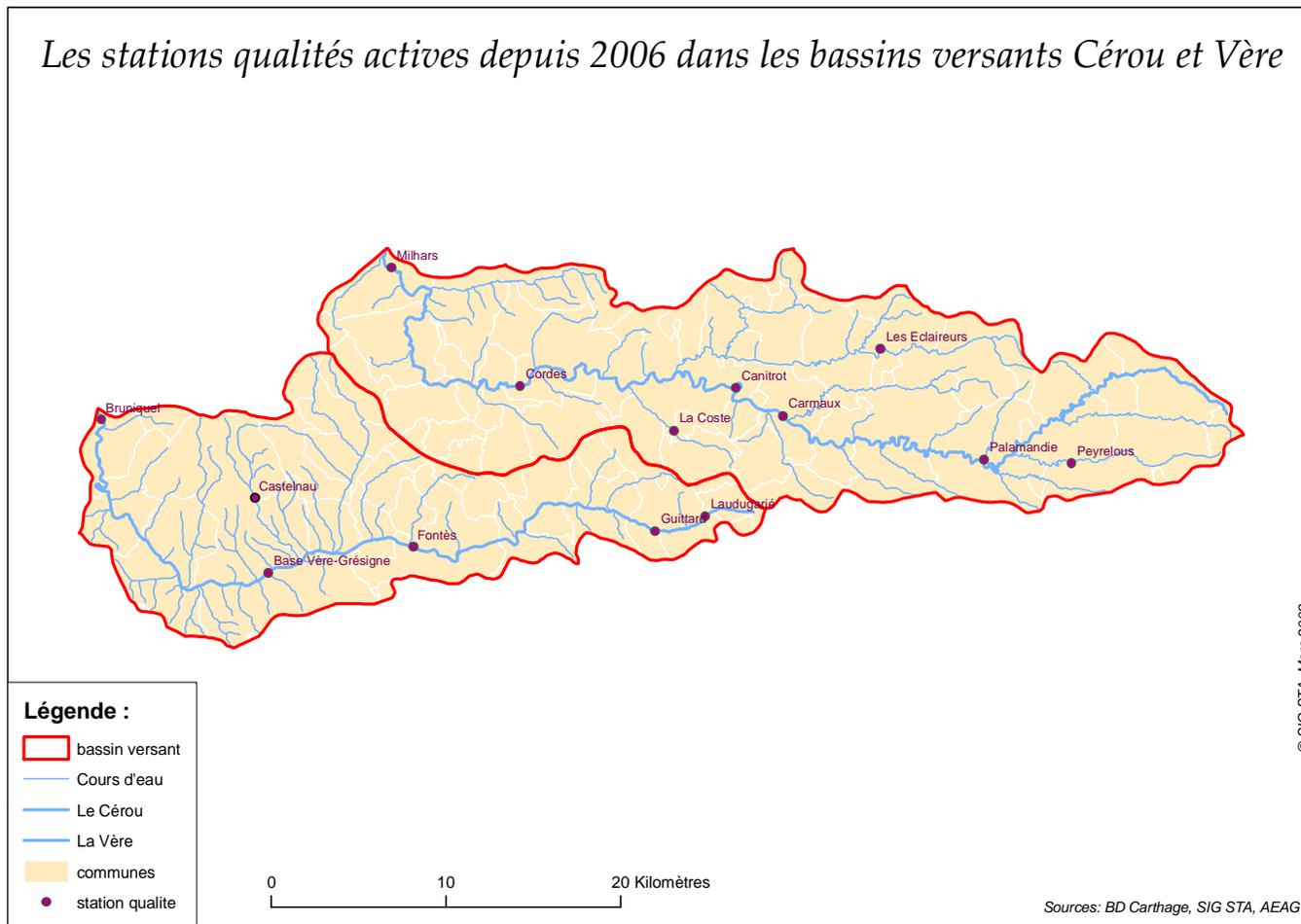
I. LA QUALITE DES EAUX

A. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

14 Stations de suivi de la qualité des eaux sont actives et font partie du réseau de contrôle et de surveillance (RCS) et du Réseau Départemental de Suivi des Ecosystèmes Aquatiques (RDSEA)

- Bassin Cérou : 8 stations de suivi (5 RCS, 3 RDSEA)
- Bassin Vère : 6 stations de suivi (5 RCS, 1 RDSEA)

Les stations qualités actives depuis 2006 dans les bassins versants Cérou et Vère



© SIG STA, Mars 2009

Remarque :

Dans le bassin versant du Cérou, durant le contrat de rivière Cérou (1998 2003) ,14 stations de suivi de la qualité des eaux avaient été mises en place. Ces stations révèlent l'état initial de la qualité des eaux du bassin du Cérou. En 2006 dans le cadre du suivi RCS & RDSEA 5 stations ont été reprises.

À ce jour 9 stations sont en veille mais elles peuvent être réactivées pour évaluer les évolutions de la qualité des eaux.

Carte 8 : Stations de Suivi de la qualité des eaux (depuis 2006):

A. SUIVI QUALITE DES EAUX DE BAINADE DU TERRITOIRE

3 sites de baignade sont présents sur le territoire et sont localisés dans des retenues de diverses natures.

Point de baignade	Barrage de La Roucarié Commune : Almayrac Type d'eau : Barrage		Cap Découverte Plage Sainte Marie Commune : Blaye-Les-Mines Type d'eau : Carrière		Retenue de Vère-Grésigne Commune : Castelnaud-De-Montmirail Type d'eau : Retenue Artificielle	
	Année	Classement	Prélèvements	Classement	Prélèvements	Classement
2009	A	5	A	5	A	5
2008	B	5	A	5	B	7
2007	C	7	A	6	A	5
2006	A	5	B	5	A	5
2005	B	5	B	5	A	5
2004	B	4	A	5	A	4
2003	A	4	A	5	B	4
2002	A	5			A	5
2001	A	5			A	5

Légende

	Bonne qualité		Qualité moyenne
	Momentanément polluée		Mauvaise qualité
	Non classé		

Sources : Direction Générale de la Santé - Bureau de l'Eau Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Tarn

En 2007, une interdiction de Baignade de 10 jours a été décrétée à partir du 10 08 2007 dans le **barrage de la Roucarié** : la nature de l'interdiction est basée sur la **mortalité de poisson et une contamination bactériologique importante**.

Rappel : Ce barrage est un réservoir d'alimentation en eau potable autour duquel une zone de détente a été développée dans le périmètre immédiat de la retenue (*promenade, passerelle, pique nique, baignade surveillée*).

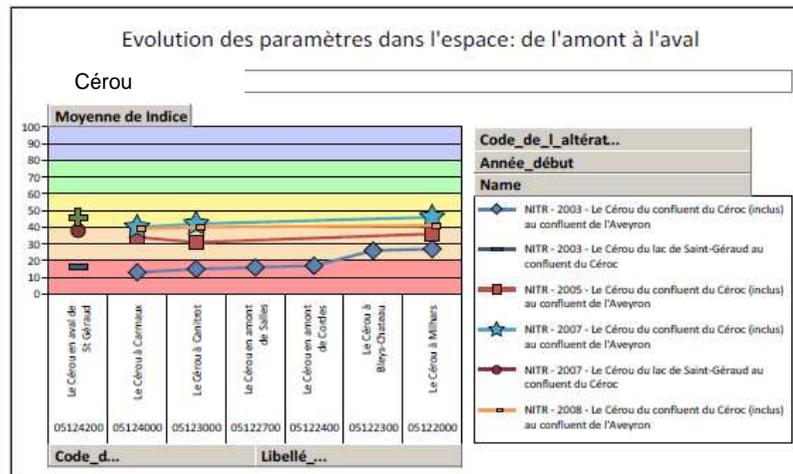
II. LES FACTEURS INFLUENCANT LA QUALITE DES EAUX

Les trois sources de pollution « domestique », « industrielle » ou « agricole » ont un impact sur l'état écologique des rivières du territoire à ce jour. Le SEQ-eau (système d'évaluation de la qualité des eaux) a été utilisé pour l'élaboration de la présentation suivante. Il a permis de faire un suivi de chaque station qualité dans le temps et dans l'espace.

A. POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE :

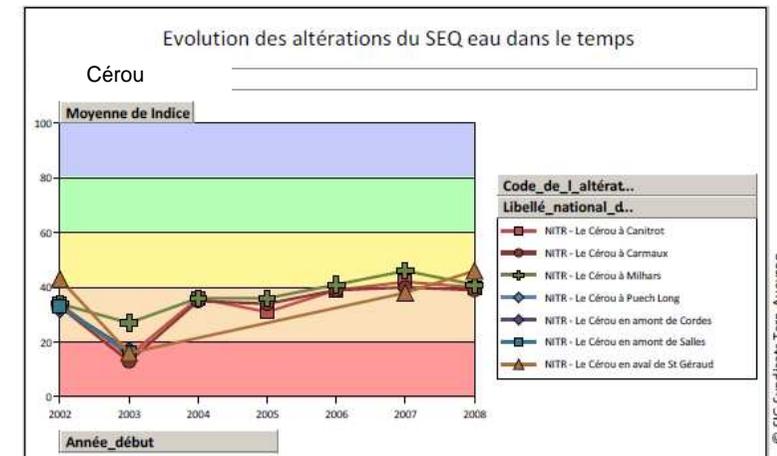
L'impact de l'activité agricole est mesuré par le suivi de la qualité des eaux à travers les nitrates et les pesticides mais aussi par le phosphore.

Nitrates : Dans le bassin du Cérou, le suivi de la qualité des eaux spécifique mis en place en 1998, permet d'identifier une tendance à l'augmentation des pollutions par les nitrates pour le Céroc, la Zère, mais aussi et le Cérou jusqu'en 2003 (perte de 1 à 2 classes de qualité) ; Durant la période 2005 - 2007 une amélioration semble se dessiner mais en 2008 une légère dégradation s'amorce tout en restant dans la qualité médiocre à moyenne (partie aval Milhars).

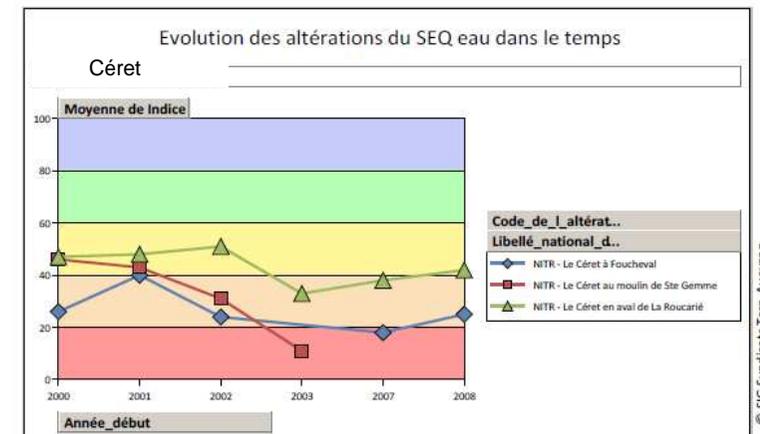


Légende

Classe	SEQ	Qualité
1	80-100	Très bonne
2	60-79	Bonne
3	40-59	Moyenne
4	20-39	Médiocre
5	0-19	Mauvaise



En ce qui concerne le bassin versant du Céret, avec ces 2 barrages ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable d'environ 30 000 habitants, la présence des nitrates dans l'eau en quantité se confirme depuis 1999. Un « bruit de fond » s'installe autour des 25 mg/l en moyenne avec une tendance vers une augmentation récurrente. Les apports en amont du barrage Fontbonne (station Foucheval) sont avérés et le lac s'oriente vers une eutrophisation. Durant le dernier trimestre 2009, la production d'eau potable depuis cette ressource a été compromise quelques semaines à cause de la présence d'algues bleues qui se sont développées.



Dans le bassin Vère, les résultats disponibles permettent d'identifier un impact des nitrates. La qualité se situe entre la qualité médiocre et moyenne. Si l'on se réfère aux seules analyses existantes de 1975, on notera que 2 classes de qualité ont été perdues à Bruniquel.

Remarque : Ces résultats ne sont pas bons. Les teneurs en nitrates dans les eaux superficielles sont importantes et ont tendance à s'accroître sur certains secteurs. Les territoires des bassins Versants Cérou et Vère sont classés en zone de vigilance pour les pollutions diffuses (nitrate).

Pesticides : On notera une fluctuation des teneurs en pesticides au niveau de la station du Céret (ressources eau Potable) entre bonne qualité et moyenne. Toutefois Les analyses des eaux brutes au niveau des ressources AEP indiquent des pics épisodiques de pesticides.

Pour la station de Milhars, (aval du bassin Cérou) l'altération « pesticide » semble s'installer dans la classe qualité moyenne et même se rapprocher de la qualité médiocre.

En ce qui concerne la Vère les seules analyses disponibles concernant les pesticides sont celles de l'année 2006, la classe de qualité est bonne.

Phosphore: Dans les zones rurales, une nette amélioration depuis 1999 concerne les matières phosphorées : gain de 3 classes : « mauvaise qualité » à « bonne Qualité ». Aucune opération d'assainissement collectif n'ayant été réalisée durant cette période, ceci peut s'expliquer en partie par un travail de sensibilisation auprès des agriculteurs pour leur démontrer l'inutilité de l'utilisation d'intrants phosphorés sur ce secteur.

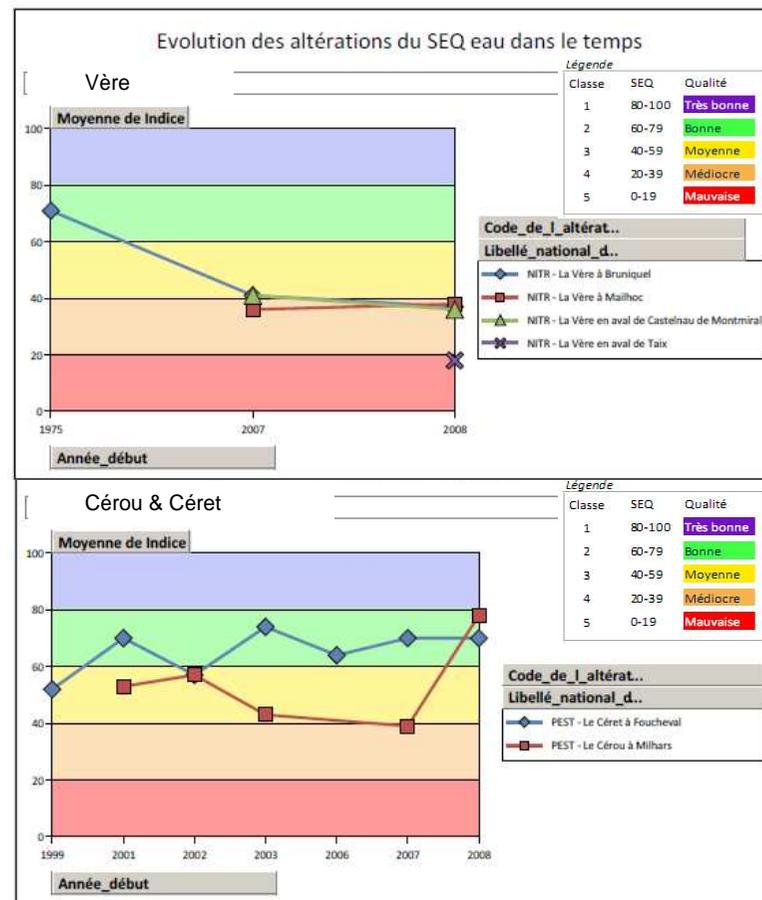
Autres facteurs

Des dégradations morphologiques, mécaniques ponctuelles existent notamment en tête de bassin et notamment en amont du bassin versant du Céret (ressource d'alimentation en eau potable). Des investigations plus précises sont engagées pour analyser ces pressions (intrants, pesticides, érosion, travail du sol, drainage, colmatage, état de la ripisylve, divagation des animaux dans le cours d'eau...).

Action en cours :

Au niveau du Céret (ressources en eau potable) un Plan d'action territorial (PAT) comportant un volet « phytosanitaire » un volet « nitrate » et un volet « érosion des sols » a été engagé pour maîtriser ces sources de pollution. Le PAT est porté par la chambre d'agriculture Tarn en partenariat avec le syndicat de rivière. L'action du PAT concernant les phytosanitaires est élargie à tous les utilisateurs potentiels de pesticides (collectivités, gestionnaires de la voirie, SNCF, population...).

Ces 2 captages font partie des 60 captages AEP stratégiques à préserver dans le bassin Adour Garonne. Le secteur a fait l'objet d'un classement en AAC (Aire d'alimentation et de captage) en avril 2008. (En Prévision : délimitation de l'aire AAC par arrêté fin 2010 et engagement d'un plan d'action en 2011 pour une durée de 3 ans).



B. POLLUTION D'ORIGINE INDUSTRIELLE OU ARTISANALE

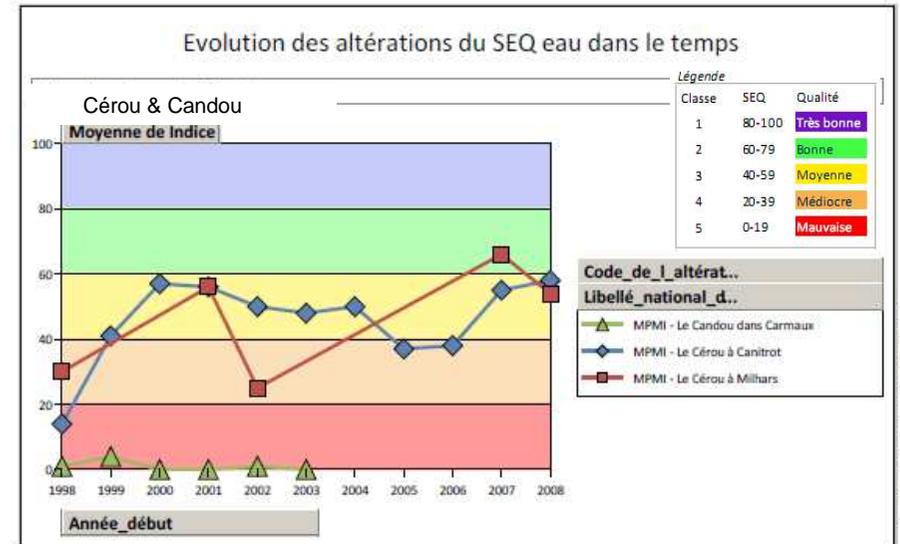
L'impact de l'activité industrielle et artisanale est localisé dans l'agglomération carmausine et peut provenir d'activités anciennes ou récentes. Les principaux secteurs concernés sont ZA des ateliers centraux, ZA de la Cokerie, ZI - ZA La centrale (st benoît de Carmaux, Carmaux), la zone industrielle de la commune de Le Garric. Le Cérou et le Candou sont impactés. Depuis la fin du suivi de la qualité des eaux du contrat de rivière Cérou, aucun suivi du Candou dans Carmaux n'est fait alors que la qualité de l'eau était très mauvaise sur ce cours d'eau jusqu'en 2003. À ce jour aucun suivi n'est réalisé sur les friches industrielles.

Le suivi actuel de la qualité des eaux ne permet pas de déceler les différentes sources de pollution. Un déficit d'analyse ciblée est avéré.

Pollutions anciennes diffuses et chroniques sur les zones d'activités en reconversion : Une seule série d'analyse réalisée par le syndicat de rivière (juillet 2007) a permis de déceler une pollution (hydrocarbures, benzène, l'Acénaphène, Naphtalène,...) qui émane des sols et qui diffuse dans l'eau de la rivière Cérou. Des analyses plus ciblées devront être organisées. D'autres sites industriels sont en friches, un déficit d'analyse des sols et des eaux (piézométrie) est avéré ; des investigations devront être menées.

Pollutions accidentelles : Le 22 septembre 2007, la rivière Cérou a subi une pollution très importante. L'enquête réalisée par les services de la police de l'eau a montré la présence de cyanure, naphtalène et dérivés, toluène, xylène, ethylbenzène et dérivés, provenant de la zone industrielle des ateliers centraux via le réseau d'eau pluviale. **43 Km de rivière ont été dévastés :** la population piscicole avec notamment de nombreuses anguilles, les invertébrés benthiques, les batraciens ont été décimés en totalité sur plus de 25 km et quelques rares individus rescapés ont survécu sur les derniers kilomètres avant la confluence avec l'Aveyron. Depuis 2007, une vigilance accrue du secteur a été mise en place par les services des collectivités territoriales locales (syndicat d'assainissement, syndicat de rivière) et les services de l'Etat.

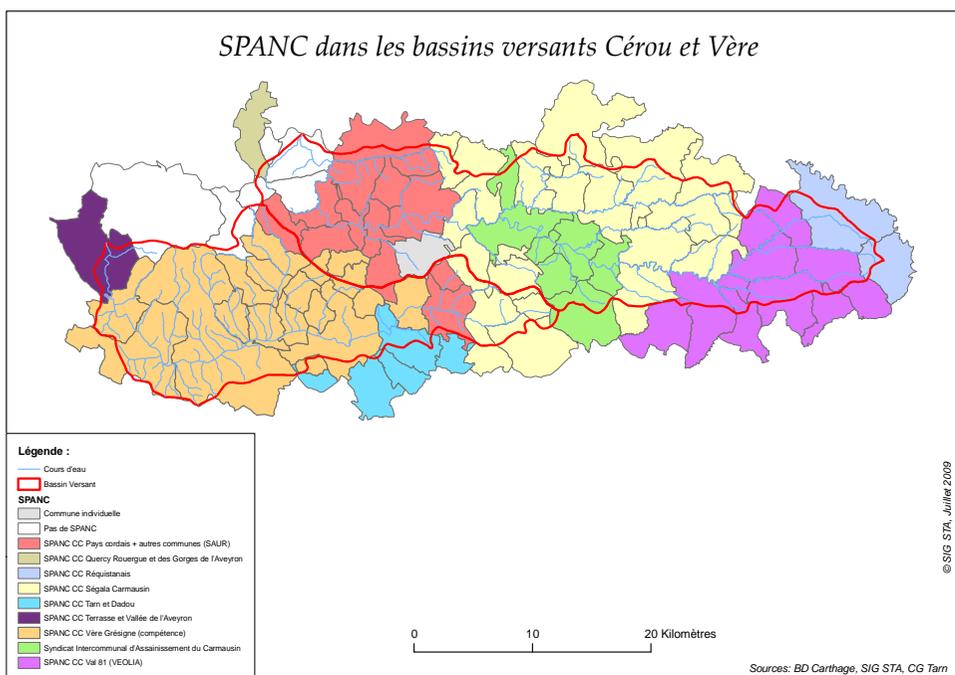
Un diagnostic des secteurs devra être programmé afin qu'aucun rejet industriel ou artisanal ne puisse être déversé dans le réseau pluvial ou dans le milieu naturel, ou dans quelque infrastructure inadaptée que ce soit.



a. L'assainissement collectif : les derniers points noirs des bassins versant en matière de rejets domestiques

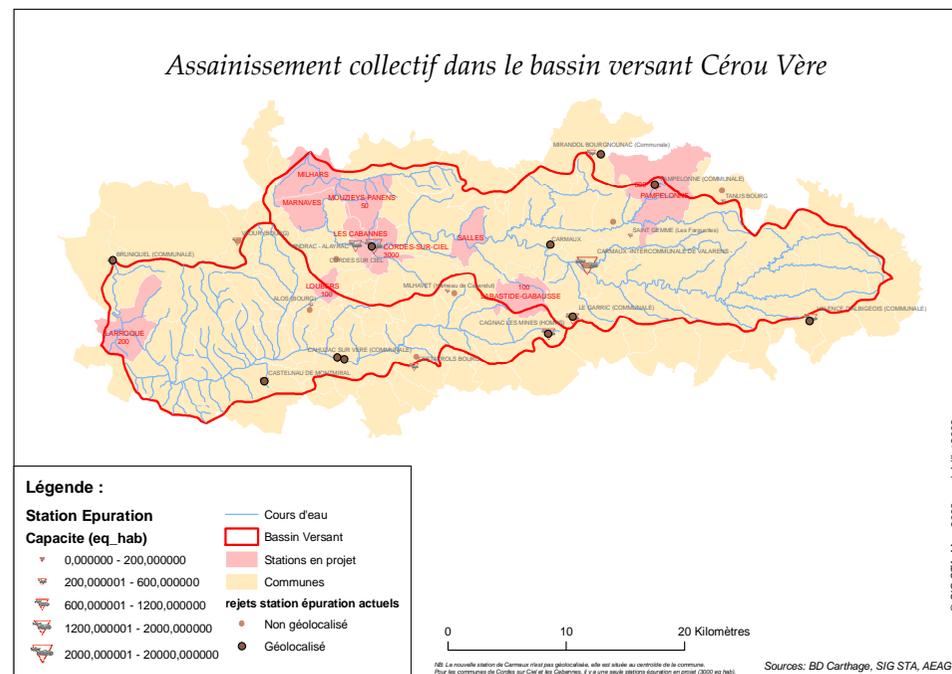
bassin	Masse d'eau	communes	capacité	Conformité Directive ERU	remarque
Cérou	FRFR361A	Cordes sur ciel & Les cabannes	3000 EH	Non conforme	Station en construction
Cérou	TPME / FRFR361A	Labastide Gabausse	100 EH	Non conforme	Projet en cours
Vère	FRFR196	Larroque	200 EH	Non conforme	Rejet direct
Cérou	TPME	Loubers	100 EH	Non conforme	
Cérou	TPME	Mouziéys panens	50 EH	Non conforme	
Cérou	TPME/FRFR379B	Pampelone (village) Pampelone (Lunaguet)	600 EH	Non conforme	Station en construction Amont AEP Fontbonne
Cérou	FRFR361A	Salles	130 EH		Rejet direct
Cérou	FRFR361A	Milhars			Rejet direct
Cérou	FRFR361A	Marnaves			Rejet direct

Les services compétents (Agence de l'eau, conseil général, DDT,...) sont en pleine réflexion pour déterminer la liste des communes ayant une incidence avérée sur le milieu.



Carte 10 : les services publics d'assainissement collectif du territoire

Syndicat Mixte de rivière Cérou Vère - Plateau de la gare - 81 640 Salles Sur Cérou
Tél. : 05 63 36 45 58 - fax : 05 63 36 52 87 - Mail : cerou.verre@wanadoo.fr



Carte 9 : assainissement collectif dans le territoire

b. L'assainissement non collectif

La quasi-totalité des communes a un service public d'assainissement non collectif (Spanc) via leur communauté de communes ou le SIAC.

L'animation organisée dans le cadre du contrat de rivière Cérou a fortement contribué à la mise en place des Spanc dans le bassin versant du Cérou.

◆ Approche quantitative de la ressource

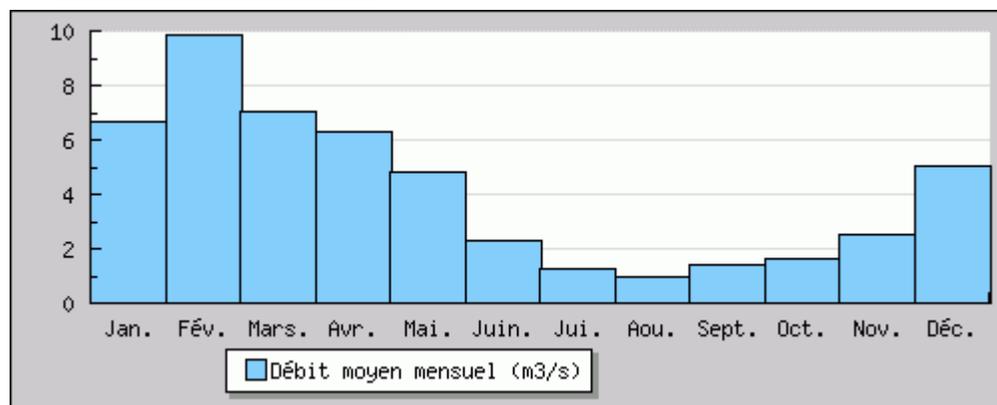
I. LE REGIME HYDRAULIQUE DES COURS D'EAU

A. STATIONS HYDROMETRIQUES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE :

A ce jour seulement deux stations de la DREAL sont fonctionnelles (le Cérou à Milhars & la Vère à Bruniquel « La gauterie ») Ces stations sont utilisées surtout pour le contrôle des débits de l'Aveyron et non dans un but de contrôle des débits de la Vère et du Cérou.

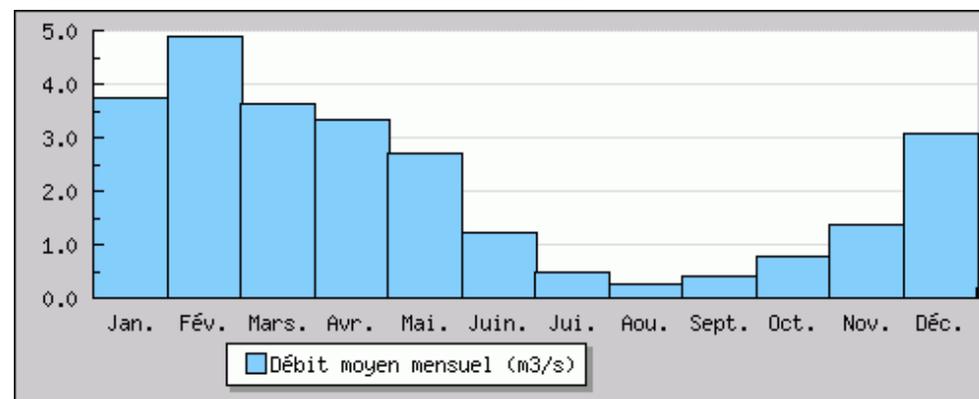
De ce fait, il manque des outils de connaissance et de contrôle pour gérer le risque d'inondation en particulier sur le bassin du Cérou.

LE CEROU à MILHARS



Données calculées sur 41 ans

LA VERE à BRUNIQUEL [LA GAUTERIE]



Données calculées sur 38 ans

B. ETIAGES

Les 2 retenues St Géraud pour le Cérou et Fourogue pour la Vère, permettent le soutien d'étiage des deux cours d'eaux principaux dans les 2 bassins versants. Toutefois des périodes d'étiage ont été constatées pour le Cérou en automne et en fin de printemps pendant la période de remplissage du barrage de St Géraud. Par ailleurs, les têtes de bassin des rivières connaissent périodiquement des assecs durant la période estivale.

Un point nodal est présent dans le bassin du Cérou pour satisfaire un débit de gestion à restituer à l'Aveyron en aval. Sa gestion permet de tenir en partie les objectifs du point nodal à Loubéjac.

Bassin	Cours d'eau	Station (DOE)	BV (km²)	N°station	Valeur DOE (m³)	Valeur DCR (m³)	Observations
Aveyron	Cérou	Milhars	503	O5664010	1	0,3	A confirmer PGE
	Aveyron	Loubéjac	5 170	O5882510	4	1	Aveyron en cours

Le PGE Aveyron : Un projet de protocole PGE a été présenté fin 2002 mais n'a pas été validé par l'institution interdépartementale (12,81 & 82) constituée en 2005. Des travaux d'actualisation du PGE ont été relancés depuis 2008.

Actuellement le PGE Aveyron totalise 5 unités de gestion : (Aveyron amont, Viaur, Cérou, Aveyron 81 & Aveyron 82). En 2009 il a été acté d'isoler la Vère au même titre que le Cérou (ou le Viaur) et de regrouper l'Aveyron aval.

Plusieurs scénarii ont été proposés pour se mettre en cohérence avec les prélèvements agricoles actuels. Le projet de rehausse du barrage de St Géraud apporterait 1.4 Mm³.

C. CRUES ET RISQUES D'INONDATIONS

L'enjeu inondation est identifié sur le territoire depuis le premier contrat de rivière sur le Cérou. C'est un thème fédérateur qui rallie également les acteurs du bassin de la Vère pour la mise en œuvre d'un plan d'action durant le contrat de rivière.

Le syndicat a mis en place une réflexion et veut développer une politique de gestion du risque inondation à l'échelle des deux bassins. Un Schéma de Prévention des Inondations a été engagé sur le territoire en s'appuyant sur la méthodologie mise au point et diffusée par la DREAL Midi-Pyrénées.

Le syndicat de rivière Cérou Vère a lancé le Schéma de Prévention des Inondations. Le plan d'actions qui en découle sera présenté dans le cadre du dossier définitif du contrat de rivière.

II. LES USAGES DE LA RESSOURCE

A. FONCTIONS DES OUVRAGES PRESENTS:

Dans le bassin versant du Cérou 3 barrages ont été construits :

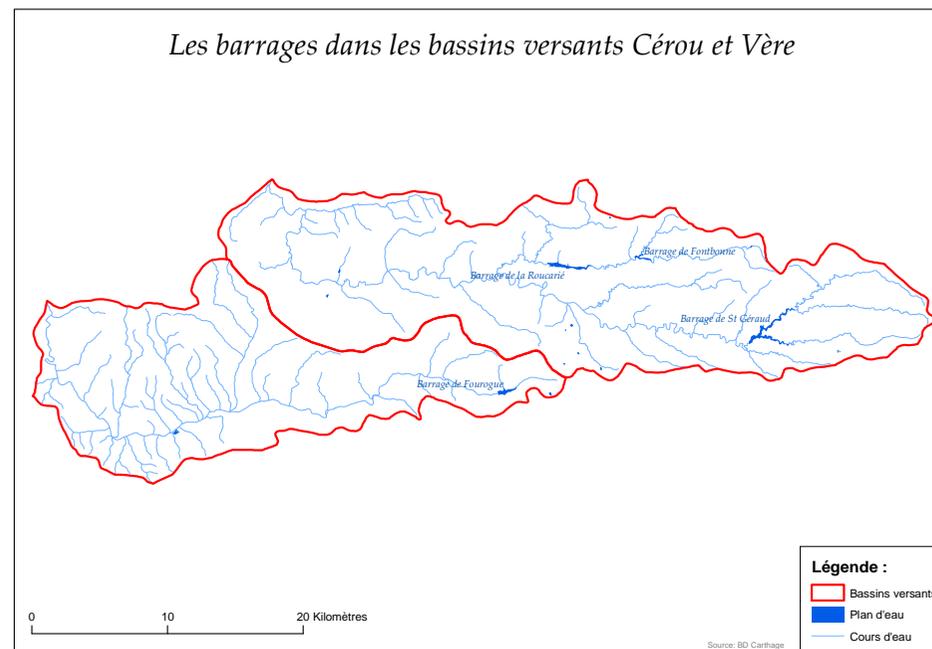
- **barrage de St Géraud sur le Cérou (1987)** : Capacité 15 Mm³
Fonction : soutien d'étiage (irrigation & débit de salubrité à Carmaux)
- **barrage de Fontbonne sur le Céret (1907)** : Capacité 1 Mm³
Fonction alimentation en eau potable
- **barrage de La Roucarié sur le Céret (1948)** : Capacité 5 Mm³
Fonction : alimentation en eau potable, activité loisirs et anciennement "eaux industrielles" (houillères).

Dans le bassin versant de la Vère 1 barrage a été construit :

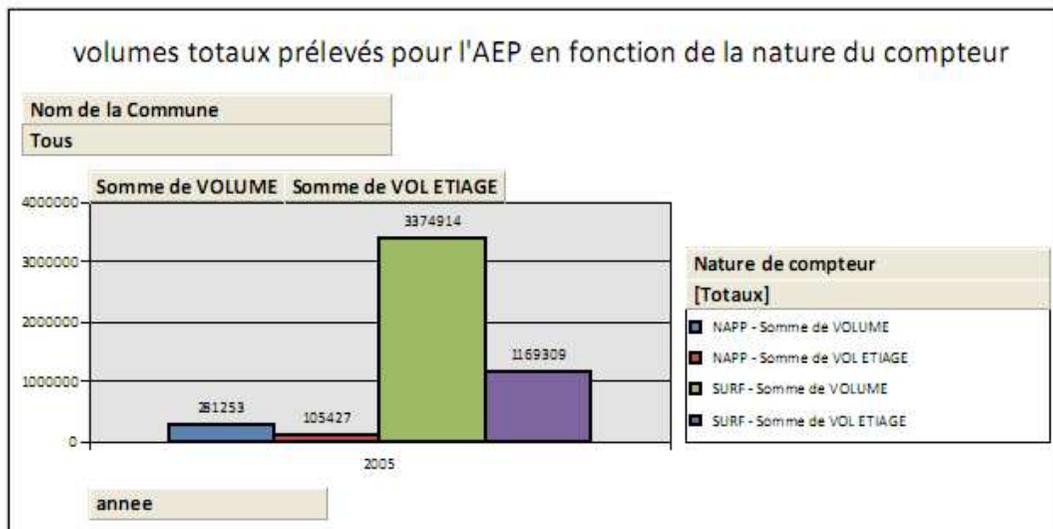
- **barrage de Fourogue sur la Vère (1998)** : Capacité 1,3 Mm³
Fonction: soutien d'étiage (irrigation)

B. PRELEVEMENT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE:

L'alimentation en eau potable se fait essentiellement grâce au captage des eaux superficielles. Dans la Vallée de la Vère, les captages en nappe sont un peu plus importants mais restent largement minoritaires.



Carte 11 : les 4 barrages présents dans les bassins Cérou & Vère



Syndicat Mixte de Rivière Cérrou-Vère

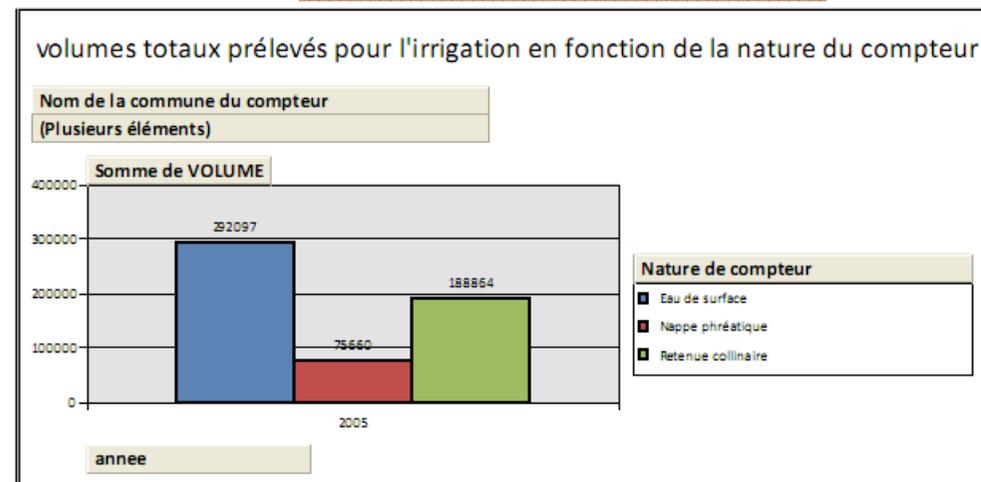
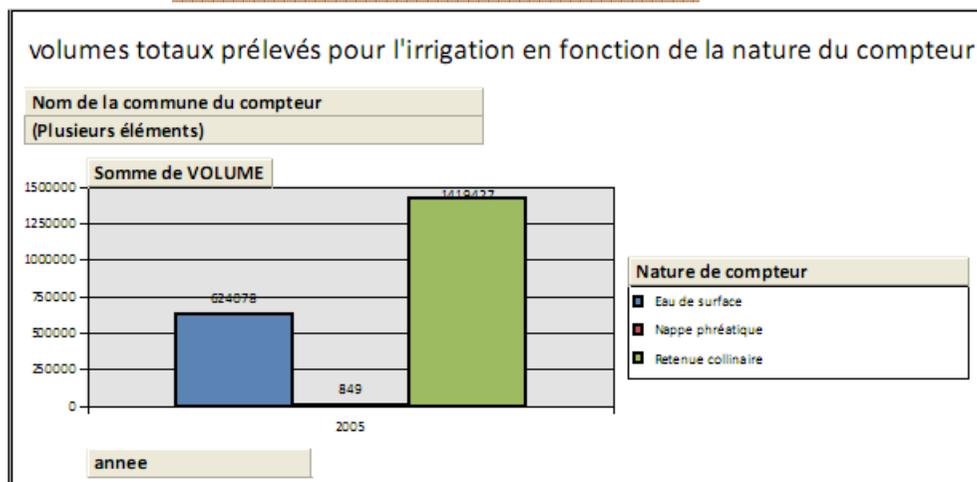
C. PRELEVEMENT POUR LES USAGES AGRICOLES:

Les prélèvements pour l'irrigation sont de 3 types : prélèvements collinaires, de surface, en nappe phréatique. Les données ci-dessous (année 2005) sont des sources issues de l'agence de l'eau et exprimées en fonction des données communales ; comme les bassins versants ne correspondent pas aux limites communales, les valeurs sont donc indicatrices des tendances.

La quantité globale d'eau utilisée pour l'irrigation est de l'ordre de 2 600 000 m³ par an avec un ratio de 80% pour le Cérrou 20% pour la Vère

Bassin Cérrou : 2 044 000 m³

Bassin Vère : 556 000 m³



Irrigation Bassin Cérrou & Vère (2005)	Nombre	Territoire total		Bassin Cérrou		Bassin Vère	
		m ³	%	m ³	%	m ³	%
prélèvement de surface	81	916175	35%	624078	31%	292097	52%
pompage nappe phréatique	7	76399	3%	849	0%	75550	14%
retenues collinaires	145	1 608 286	62%	1 419 422	69%	188864	34%
Total en m ³		2 600 860		2 044 349	79%	556 511	21%

a. Retenues collinaires

Le recensement exhaustif des toutes les retenues collinaires n'a pas été fait. On dénombre environ 145 retenues collinaires connues et elles représentent environ 62 % des prélèvements : elles permettent environ 69% de l'irrigation du bassin Cérrou et 34% de l'irrigation de la Vère.

b. Prélèvements de surface

Les deux barrages de soutien d'étiages construits dans les parties amont des bassins Cérrou et Vère, permettent de maintenir un débit dans les deux cours d'eau. Ces débits artificiels permettent de satisfaire les besoins des irrigants y compris pour partie dans le Tarn et Garonne en ce qui concerne le barrage de st Géraud (Cérrou)

On dénombre environ 81 prélèvements en surface qui permettent environ 31% en volume de l'irrigation du bassin Cérrou et 52% de l'irrigation de la Vère.

c. Prélèvements par pompage

L'irrigation par pompage dans la nappe phréatique est marginale. Elle ne se pratique que dans le bassin Vère et quasiment exclusivement sur la commune de Cahuzac sur Vère.

D. PRELEVEMENTS POUR LES USAGES INDUSTRIELS:

Dans le territoire des bassins Cérrou et Vère, la consommation d'eaux industrielles est à ce jour très réduite, il n'y a plus de grande entreprise grosse consommatrice d'eau (toutes les activités sont en deçà des redevances AEAG).

Les prélèvements en eau pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation sont compensés par des stockages artificiels

◆ Les milieux naturels

I. EVALUATION DE L'ETAT HYDROMORPHOLOGIQUE :

- Bassin versant du Cérou :

Ripisylve : Les programmes de gestion régulière des rivières dans ce bassin versant et la sensibilisation des riverains quant à la gestion des rivières ont permis une prise de conscience de la plupart des riverains sur l'importance et le rôle primordial de la ripisylve.

Rectification du lit : Dans l'agglomération carmausine, les rivières (Cérou Candou Céroc) ont subi de profondes modifications en centre ville et au niveau des zones artisanales et industrielles : rectification, recalibrage, mur, enrochement, busage, ,...

Continuum écologique : 16 seuils restent infranchissables sur 31 seuils présents sur l'axe de la rivière Cérou en aval du barrage de saint Géraud (65 km). Dans la partie aval du Cérou 3 passes à poissons ont été construites pendant le contrat de rivière Cérou, ce qui permet une connexion avec la rivière Aveyron (migration possible sur 9.24 km). En ce qui concerne le Céret affluent principal et les autres cours d'eau, aucun inventaire précis n'a été réalisé.

- Bassin versant de la Vère

Ripisylve : deux configurations bien distinctes s'opposent :

-La partie aval, formée de gorges encaissées et boisées, a été laissée dans son état naturel (de l'amont de Bruniquel à l'aval de Larroque).

-La partie amont à partir de Larroque a supporté des actions d'aménagements de grande ampleur. Les différentes campagnes de recalibrage et rectification accompagnées de replantations de peuplier, ont profondément fragilisé la structure de la ripisylve.

Rectification du lit : La partie amont à partir de Larroque a supporté différentes campagnes de recalibrage de rectification et de remembrement. Ces aménagements réalisés à partir de 1930 mais essentiellement durant les années 1970 à 1980 ont fortement modifié la morphologie des cours d'eau et des zones humides.

Une étude hydromorphologique est programmée dans le cadre du programme pluriannuel de gestion de la Vère et devra préciser l'ampleur des déséquilibres, leur nature (débits, enfoncement du lit, effondrement des berges,...) et donner des éléments pour définir une gestion spécifique pour l'atteinte du bon état écologique.

Continuum écologique : 5 seuils et 3 aménagements (gué ou station limnimétrique) forment un obstacle dans la rivière Vère en aval du barrage de Fourogue ; en ce qui concerne la migration latérale, les 3 affluents principaux sont connectés, par contre la plupart des autres petits affluents sont déconnectés du fait de l'enfoncement du lit du cours d'eau (conséquence de sa rectification).

II. LES ZONES HUMIDES

Pour préparer le dossier définitif du contrat de rivière, le syndicat mixte de rivière Cérou Vère a engagé un pré-diagnostic pour identifier les enjeux liés aux « zones humides ». Cette première étude a déjà permis de répertorier quelques 30 hectares de zones humides et a montré la nécessité de mettre en œuvre un inventaire exhaustif afin de pouvoir freiner leur régression et préserver les zones existantes. Les fonctionnalités de zones humides seront mises en avant dans cette opération.

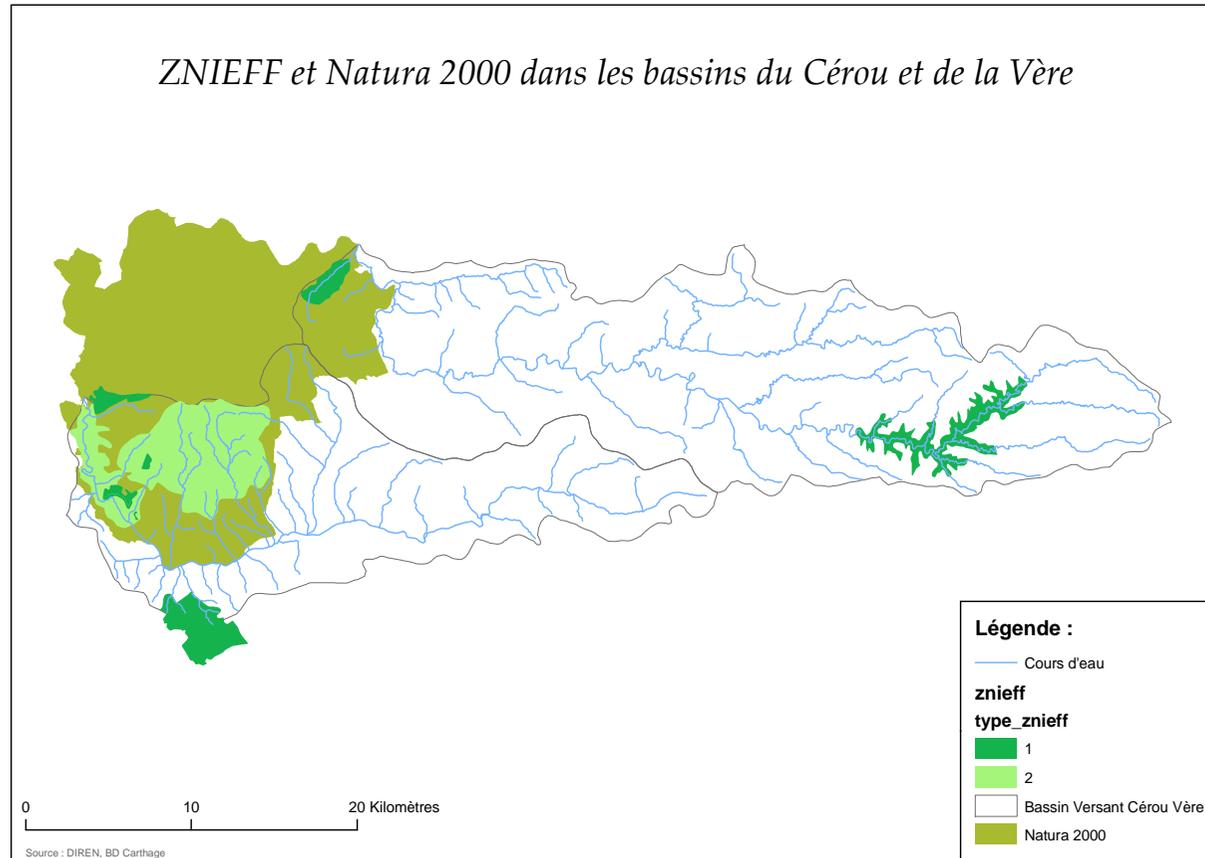
III. LES MILIEUX REMARQUABLES (SITE ET PAYSAGES)

Les Sites Natura 2000 :

Identification	libelle	Statut	Localisation bassin versant	% BV Vère	% BV Cérou
FR7300951	FORET DE LA GRÉSIGNE	Zone spéciale de conservation	ce site a une superficie de 3604 ha et se situe intégralement dans le bassin versant de la Vère	99,80	0,00
FR7300952	GORGES DE L'AVEYRON, CAUSSES PROCHES ET VALLÉE DE LA VÈRE	Site d'Importance Communautaire	ce site a une superficie de 11 660 ha et se situe en partie dans le bassin versant de la Vère	24,42	0,00
FR7312011	FORÊT DE GRÉSIGNE ET ENVIRONS	Zone de protection spéciale	Cette zone a une superficie de 27 701 Ha, est à 78 % dans le territoire du Tarn dont 52 % dans les bassins Cérou et Vère	41,40	10,65

Les ZNIEFF

Identification spn	Libelle	Type ZNIEFF	Localisation bassin versant % BV Vère	Localisation bassin versant % BV Cérou
730003021	Causse de Larroque ou de Mespel	1	100	0
730003032	Paroi de Larroque	1	100	0
730003033	Paroi de Puycelci	1	100	0
730003036	Secteur de Montoulieu (foret domaniale de Gresigne)	1	100	0
730010007	Causse de Nibausel	1	44,50	0
730010124	Forêt de Sivens	1	30,80	0
730010101	Haute vallée du Cérou	1	0	100
730011233	Vallée de Bonnant et forêt de Grezelles	1	0	97,10
730003035	Forêt de Grésigne (massif Forestier)	2	100	0
730010005	Basse vallée de la Vère	2	100	0



Carte 12 : site Natura 2000 & ZNIEFF dans les bassins versants Cérrou & Vère

IV. LE BESOIN D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUPPLEMENTAIRES

Le degré de connaissances naturalistes est très fragmentaire dans les bassins versants du Cérrou et de la Vère. Ces connaissances se concentrent sur les secteurs où des investigations ont été faites lors de prospections organisées dans le cadre de la création des ZNIEFF de type 1, de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF, des sites Natura 2000, de la pré-étude des zones humides et de quelques autres investigations (stages, prospection de fédération ou association de pêche, de chasse, prospection d'habitants....). Aucune centralisation des données n'a été faite

Un besoin d'acquisition de connaissances supplémentaires est nécessaire d'autant plus qu'à chaque prospection engagée sur le territoire, il s'avère beaucoup plus riche qu'il n'y paraissait.

Pour améliorer la connaissance du territoire, des opérations et investigations devraient être engagées comme par exemple :

- Centraliser les connaissances éparses
- Réaliser un inventaire précis des zones humides et proposer des mesures de gestion
- Réaliser un inventaire naturaliste (faune flore) des zones humides, des sites remarquables.

DEUXIEME PARTIE : ENJEUX ET OBJECTIFS

I. LES ENJEUX DES BASSINS VERSANTS AU REGARD DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE ET DU SDAGE ADOUR GARONNE 2010-2015

« *Rendre toutes les ressources en eau en bon état d'ici 2015* » : tel est l'objectif ambitieux que se sont fixés les pays de l'Union européenne à travers la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée le 23 octobre 2000.

Le contrat de rivière Cérou Vère s'inscrit dans cette démarche, les enjeux du territoire Cérou-Vère sont présentés au regard des objectifs de la Directive Cadre Européenne, du SDAGE 2010-2015 et de son PDM. Le contrat de rivière aura pour objectif de répondre prioritairement par des opérations à l'objectif 2015 et d'anticiper les actions pour 2021

L'objectif de la DCE est atteindre le bon état de toutes les masses d'eau d'ici à 2015: cours d'eau, lacs, eaux côtières, eaux souterraines en mettant en œuvre des orientations précises :

- **gérer de façon durable** les ressources en eau
- **prévenir toute dégradation** des écosystèmes aquatiques
- assurer un approvisionnement suffisant **en eau potable** de bonne qualité
- **réduire** la pollution des eaux souterraines les rejets de **substances dangereuses**
- **supprimer** les rejets des **substances dangereuses prioritaires**. (directive substances dangereuses)

Dans le bassin Adour-Garonne, neuf enjeux majeurs synthétisent les problèmes qu'il faut traiter pour atteindre simultanément les objectifs de la DCE et du SDAGE (gestion quantitative, protection des zones humides...) :

Huit enjeux sont appropriés aux bassins versants Cérou et Vère : (seul l'enjeu 6 est sans objet)

1. Villes et industries : supprimer les points noirs – thèmes du SDAGE : A & B

- *Mieux connaître les raisons des épisodes chroniques de pollutions d'origines industrielles sur le bassin Cérou,*
- *Résorber les derniers foyers de pollutions domestiques*

2. Pesticides et nitrates : un enjeu majeur du Bassin– thèmes du SDAGE : C & D

- *Mettre en œuvre le PAT Céret*
- *Initier un programme global (diagnostic, sensibilisation, plan d'action pesticides et nitrates...), sur le territoire*

3. Zones humides, rivières, lacs : préservation et restauration indispensables– thèmes du SDAGE: E & F

- *Etude et connaissance devant définir les actions de préservation et de restauration pour retrouver des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et permettre d'atteindre le bon état hydromorphologique dans les délais fixés par la DCE.*
- *Pérennisation de la gestion de « l'espace Rivière » (gestion de la ripisylve, passe à poissons, inventaire et préservation des zones humides,...)*
- *Mise en œuvre d'une nouvelle approche de la gestion de l'espace rural.*

4. Rivières et nappes : un patrimoine à gérer solidairement– thèmes du SDAGE: G & H

- *Amélioration de la gestion des barrages pour répondre à tous les usages (étiage / inondation) en lien avec le PGE Aveyron*
- *Economies d'eau à mettre en place pour tous les usages (AEP, Industrie, agriculture, usagers et collectivités) sensibilisation des acteurs (information animation,..)*

5. L'alimentation en eau potable, la baignade, les loisirs aquatiques : une exigence de qualité– thèmes du SDAGE: I & J

- *Préserver l'eau potable notamment sur le bassin Cérou avec la mise en œuvre du Plan d'Action Territorial (PAT Céret)*

6. *Des eaux stratégiques et fragiles : montagnes et littoral : (sans objet) K & L*

7. Inondations : une politique de prévention à faire partager– thème du SDAGE: M

- *Mettre en œuvre le plan d'action issu du schéma de prévention des inondations porté par le syndicat*

8. Vers une meilleure gouvernance : mieux connaître et mieux écouter pour mieux décider – thème du SDAGE: N & O

- *Consolider la structure « syndicat de rivière »*

- *Maintenir la cellule d'animation*

9. Le recours à l'analyse économique : pour plus de transparence et de réalisme– thèmes du SDAGE: P

Le SDAGE 2010-2015, s'appuie sur le Code de l'Environnement et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA). Il met en œuvre la Directive-Cadre européenne sur l'Eau de décembre 2000 en intégrant le premier plan de gestion de 6 ans (2010-2015) qu'elle préconise pour atteindre le bon état des eaux. Le SDAGE se compose de 6 orientations stratégiques fondamentales déclinées en une série de dispositions.

Les 6 orientations du SDAGE

A. créer les conditions favorables à une bonne gouvernance

B. réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques

C. gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

D. assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques

E. maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique

F. privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Le Programme de Mesures (PDM) contribue à la réalisation des objectifs de qualité et quantité du SDAGE et de ses dispositions

A l'échelle du territoire, le but est de dégager les masses d'eau prioritaires et les actions à engager pour atteindre le bon état dans le délai imparti.

II. MASSES D'EAU PRORITAIRES DES BASSINS VERSANTS DU CEROU ET DE LA VÈRE

A. MASSES D'EAU PRIORITAIRES

Dans les bassins Cérou et Vère 25 masses d'eau ont été répertoriées: L'objectif d'atteinte du bon état en 2015 est préconisé pour 8 masses d'eau dont 2 masses d'eau dans le bassin du Cérou et 5 TPME dans le bassin de la Vère. Parmi ces dernières, 2 TPME sont dans les zones forestières du massif de la Grésigne dans lesquelles les pressions sont très faibles hormis sur l'extrême partie aval dans la plaine alluviale (pression agricole). Dans ce contexte, les interventions pour atteindre l'objectif 2015 se limiteraient à 6 masses d'eau.

Dans le cadre du contrat de rivière, il est envisagé de répondre aux objectifs 2015 mais aussi il est proposé d'anticiper des actions pour atteindre le bon état en 2021 sur des masses d'eau supplémentaires. D'après le diagnostic réalisé dans le cadre du présent dossier, 6 masses d'eau à objectif 2021 apparaissent comme prioritaires.

Le programme du contrat de rivière propose donc une intervention sur 14 masses d'eau.

Bassin versant	Nombre total	Objectif 2015	Objectif 2021	Proposition d'anticipation du Contrat de Rivière sur objectif 2021	Programme du contrat de rivière
Bassin Cérou					
ME	5	3	2	2	5
TPME	11		11	2	2
Bassin Vère					
ME	2		2	2	2
TPME	7	5	2		5
Total	25	8	17	6	14

Dans les tableaux suivants sont présentés les masses d'eau (ME ou TPME) dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2015 et celles proposées par anticipation : Pour chaque Masse d'eau, l'état chimique et l'état biologique sont rappelés .Les pressions identifiées dans le cadre du SDAGE et du diagnostic du présent dossier sommaire sont synthétisées. Enfin, les enjeux prioritaires sont présentés et le thème qui devra être traité dans le cadre du contrat de rivière. Ce thème se déclinera en objectif opérationnel dans le programme prévisionnel (Cf. III Partie)

B. MASSES D'EAU - OBJECTIF BON ETAT 2015

Bassin versant Cérou : → 3 masses d'eau concernées

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Seq'eau	Pression Diagnostic Dossier Sommaire	Enjeu	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFR197	Le Cérou de sa source au lac de Saint-Géraud	Moyen (modélisé)	Non classé	2015	Domestique (modélisé)	Nitrate	Domestique (à vérifier) Agricole	Qualité des eaux	Renforcement suivi qualité eaux Opérations agricoles (assainissement à vérifier) Gestion milieux & rivière
FRFR361B	Le Cérou du lac de Saint-Géraud au confluent du Céroc	Moyen (mesuré)	Non classé	2015	Agricole (Moy) Hydromorphologie (Moy) Ressource (forte)	Nitrate MOOX	Idem DCE / SDAGE	Qualité eaux barrage (impact milieu éclusée/ crue) inondation	Renforcement suivi qualité eaux Opérations agricoles Gestion milieux & rivière Prévention inondation
FRFR379B	Le Céret de sa source a la retenue de la Roucarié	Moyen (mesuré)	Non classé	2015	inconnue	Nitrate Pesticide	Agricole (PAT & AAC) Hydromorphologie	Eau potable Qualité des eaux Hydromorphologie	Renforcement suivi qualité eaux Alimentation Eau potable Opérations agricoles Gestion milieux & rivière

Bassin versant Vère → 5 Très Petites Masses d'eau concernées

Code TPME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Seq'eau	Pression Diagnostic Dossier Sommaire	Enjeu	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFR196_2	Ruisseau de Vervère	Bon (modélisé)	bon	2015	inconnue	Inconnu	Agricole Hydromorphologie	Qualité des eaux Hydromorphologie	Renforcement suivi qualité eaux Opérations agricoles Gestion milieux & rivière
FRFR196_3	Ruisseau de Rô oriental	Moyen (mesuré)	Bon (mesuré)	2015 (TBE)	Pas de pression	Acidification (Milieu)	Hydromorphologie (Partie aval rectifiée)	Qualité des eaux Milieu naturel Hydromorphologie	Gestion milieux & rivière
FRFR196_5	Ruisseau de Rô occidental	Non classé	bon	2015 (TBE)	Pas de pression	Inconnu	Hydromorphologie (Partie aval rectifiée)	Qualité des eaux Milieu naturel Hydromorphologie	Gestion milieux & rivière
FRFR353_2	Ruisseau de Marines	Bon (modélisé)	bon	2015	Agricole (forte) Hydromorphologie (forte) Ressource (forte)	Inconnu	Idem DCE / SDAGE	Qualité des eaux Hydromorphologie	Opérations agricoles Gestion milieux & rivière
FRFR353_3	Ruisseau de Saint Hussou	Bon (modélisé)	bon	2015	Agricole (forte) Hydromorphologie (forte) Ressource (forte)	Inconnu	Idem DCE / SDAGE	Qualité des eaux Hydromorphologie	Opérations agricoles Gestion milieux & rivière

C. MASSES D'EAU COMPLEMENTAIRES - OBJECTIF BON ETAT 2021 –

Bassin versant Vère → Pour atteindre le Bon état en 2021 proposition d'anticipation des actions pour

- 2 ME concernant la Vère

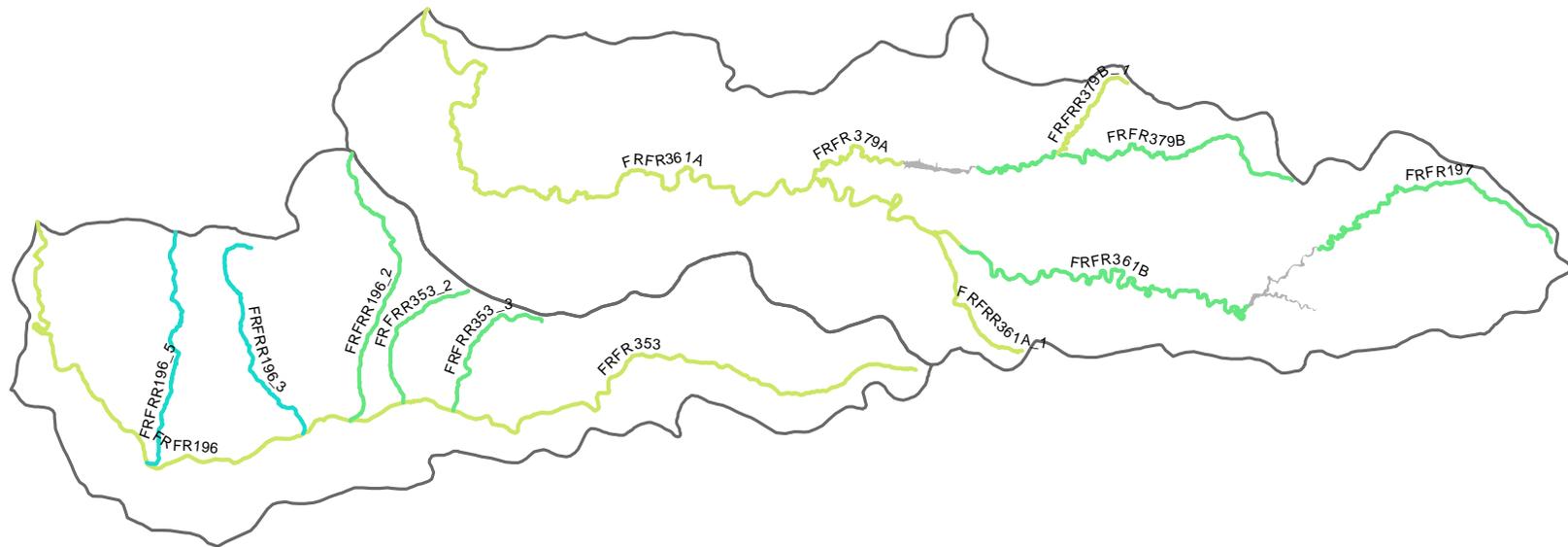
Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Seq'eau	Pression diagnostic Dossier Sommaire	Enjeu	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFR196	La Vère du confluent de la Vervère au confluent de l'Aveyron	Moyen (mesuré)	Bon	2021	Hydromorphologie Agricole Ressource	Nitrate	Hydromorphologie Agricole Ressource	Qualité des eaux Hydromorphologie inondation	Renforcement suivi qualité eaux Opérations agricoles Gestion milieux & rivière Prévention inondation
FRFR353	La Vère de sa source au confluent de la Vervère	Médiocre (mesuré)	Bon	2021	Domestique Hydromorphologie	Nitrate Moox azote	Domestique (à vérifier) Hydromorphologie Agricole	Qualité des eaux Hydromorphologie inondation	Opérations agricoles Gestion milieux & rivière Prévention inondation

Bassin versant Cérou : Pour atteindre le Bon état en 2021 proposition d'anticipation des actions pour

- **2 ME concernant le Cérou & le Céret**
- **2 TPME concernant le Candou et le Ségrassiés**

Code ME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Seq'eau	Pression Diagnostic Dossier Sommaire	Enjeu	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFR361A	Le Cérou du confluent du Céroc (inclus) au confluent de l'Aveyron	Moyen (mesuré)	Mauvais	2021	Domestique (forte) Agricole (forte) Hydromorphologie (forte) Ressource (forte) Industrielle (forte) Micropolluant (fort)	Paes Nitrate Pesticide Micropolluant	Domestique (en baisse) Agricole Hydromorphologie Ressource industrielle micropolluant	Qualité des eaux Hydromorphologie Continuité écologique inondation	Renforcement suivi qualité eaux Opérations agricoles Opérations industrielles Gestion milieux & rivière Prévention inondation
FRFR379A	Le Céret de la retenue de la Roucarié au confluent du Cérou	Bon (mesuré)	Non classé	2021	Domestique (forte) Hydromorphologie (forte)	PAES -mauvais (acidificat°) (nitrate)	Domestique (à vérifier) Hydromorphologie industrielle	Qualité des eaux Hydromorphologie	Renforcement suivi qualité eaux Opérations agricoles Opérations industrielles (AEP & pisciculture) Gestion milieux & rivière
Code TPME	NOM	Etat écologique	Etat chimique	Objectif atteinte du BE	Pression DCE / SDAGE 2006 -2007	Paramètre déclassant Seq'eau	Pression Diagnostic Dossier Sommaire	Enjeu	Thème /Objectif Contrat de rivière
FRFR361A_1	Ruisseau de Candou	Médiocre (modélisé)	Mauvais	2021	Domestique (forte)	<i>Données 2003</i> MPMI Paes MOOX Azote Phosphore (à vérifier)	Industrielle micropolluant Hydromorphologie Domestique (à vérifier)	Qualité des eaux Hydromorphologie Inondation	Renforcement suivi qualité eaux Opérations industrielles Gestion milieux & rivière Prévention inondation
FRFR379B_1	Ruisseau Ségrassiés	Médiocre (modélisé)	Non classé	2021	Domestique (forte) Agricole (forte) Hydromorphologie (forte)	Inconnu	Domestique Agricole Hydromorphologie (à vérifier)	Eau potable Qualité des eaux Hydromorphologie	Renforcement suivi qualité eaux Opérations agricoles Gestion milieux & rivière

*Objectifs d'état global des Masses d'eau (ME et TPME)
Programme contrat de rivière*



Objectif d'atteinte du bon état global

-  Bon état 2015
-  Bon état 2021 ou 2027

0 4 8 Km

Source: BD Carthage, AEAG
(sdage 2010-2015)

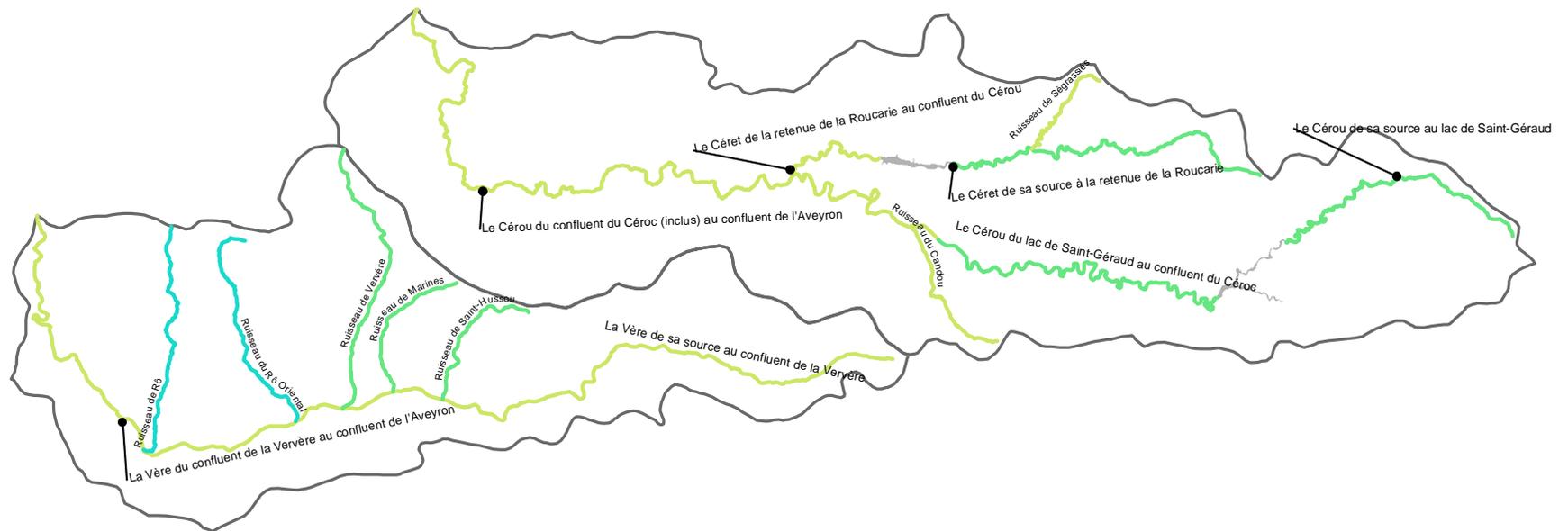
© Copyright - Smix Cérou Vère, Avril 2010



Carte 13 Programme du contrat de rivière code des Masses d'eau concernées

Objectifs d'état global des Masses d'eau (ME et TPME)

Programme contrat de rivière



Objectif d'atteinte du bon état global

- Bon état 2015
- Bon état 2021 ou 2027

0 4 8 Km

Source: BD Carthage, AEAG
(sdage 2010-2015)

© Copyright - Smix Cérou Vère, Avril 2010



Carte 14 Programme du contrat de rivière Nom des Masses d'eau concernées

III. LES PRIORITES ET ENJEUX DU TERRITOIRE CEROU VÈRE

Le Programme du contrat de rivière Cérou Vère doit répondre aux objectifs de la DCE, du SDAGE 2010 2015 et de son PDM.

La concertation locale des acteurs du territoire, l'analyse des objectifs de la DCE, le diagnostic réalisé dans le cadre du présent dossier sommaire ont permis de dégager les enjeux prioritaires.

LES 6 ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE.

1 Enjeu : eau potable :

Les 2 barrages Roucarié et Fontbonne présents sur le Céret (masse d'eau FRFR379B) font partie des 507 captages « Grenelle » répertoriés au niveau national pour l'alimentation en eau potable. Dans le cadre de la DCE (Directive cadre sur l'eau) et du SDAGE ils font partie des 60 captages AEP stratégiques à préserver dans le bassin Adour Garonne. Ces deux barrages réservoirs alimentés par des eaux superficielles sont en série dans la même masse d'eau et alimentent environ 30 000 personnes en eau potable

Un classement en AAC (Aire d'alimentation et de captage) a eu lieu en avril 2008. La délimitation de l'aire AAC par arrêté est prévu pour fin 2010 et un plan d'action en 2011 pour une durée de 3 ans doit suivre.

D'ors et déjà, un PAT (Plan d'action Territorial) a été engagé en 2008. Il comporte 3 axes : phytosanitaire, nitrate, érosion des sols.

Objectif du contrat de rivière: La préservation de l'eau pour la production d'eau potable est un des enjeux majeurs qui doit être relevé pour le Céret. Le contrat de rivière doit accompagner cette opération dans le cadre du PAT, mais aussi de l'AAC par des opérations spécifiques ou dans le cadre d'actions complémentaires particulières (suivi qualité des eaux, diagnostic rivière..).

2-Enjeu : agricole :

Dans la cadre du SDAGE, le territoire est identifié comme une zone de vigilance concernant les pollutions diffuses par les nitrates et phytosanitaires. Une zone à objectifs plus strict (ZOS) concerne le bassin du Céret (masse d'eau FRFR379B)

Objectif du contrat de rivière : Un accompagnement des agriculteurs vers une meilleure appropriation des enjeux environnementaux liés à l'eau devra être engagé en tenant compte des spécificités des productions. La problématique liée aux nitrates, aux pesticides, à la gestion des effluents d'élevage devront être pris en compte par zone en fonction des productions. La gestion des espaces riverains des cours d'eau, la gestion des zones humides devront être abordées transversalement et plus globalement à l'échelle des 2 bassins versants Cérou et Vère.

3-Enjeu : hydromorphologie :

Dans la cadre du SDAGE, la prise en compte de l'hydromorphologie dans la gestion des masses d'eau devient un enjeu fondamental. De plus, les masses d'eau principales du Cérou et de la Vère sont identifiées comme cours d'eau à enjeux pour les migrateurs amphihalins.

Objectif du contrat de rivière : continuer et améliorer la gestion durable des rivières, de l'espace rivière et des milieux associés, engagée sur le territoire depuis plusieurs années

- Adapter la gestion durable des rivières en fonction de l'état du milieu rivière :
 - si l'état est préservé alors les actions seront les suivantes: sensibilisation, protection, maîtrise foncière, définition de zones tampon, contrat avec les exploitations agricoles...
 - si l'état est perturbé ou dégradé alors 2 niveaux d'ambition seront privilégiés :
 - *restauration piscicole (diversification des écoulements,...)*

- *restauration fonctionnelle plus globale (restauration continuité écologique, reconnections avec lit majeur et la nappe, accompagner la dynamique naturelle pour une reconstitution du lit ...)*
- Conduire le diagnostic des zones humides en priorisant leurs fonctionnalités (rétention restitution d'eau, filtration, épuration,..). Accompagner la gestion des zones humides par des actions envers les professionnels agricoles et non agriculteurs.
- Favoriser les actions permettant la continuité écologique (migrateurs amphihalins & espèces autochtones)

La plupart de ces opérations seront à organiser en lien étroit avec l'enjeu agricole présenté précédemment.

4-Enjeu : pollution industrielle :

Dans le cadre du SDAGE, 6 masses d'eau (1 ME & 6 TPME) sont classées en mauvais état chimique (objectif 2021)

Pour 2 masses d'eau, les altérations identifiées sont liées à la présence de micropolluants minéraux : il s'agit du Cérou Aval (FRFR361A) et du Candou (FRFR361A_1). Connaissant le passé minier du carmausin et la localisation des principales activités industrielles et artisanales, il apparaît opportun de réaliser des investigations sur ces 2 masses d'eau ainsi que sur la masse d'eau aval du Céret (FRFR379A) pour atteindre le bon état 2021

Objectif du contrat de rivière : Afin de vérifier l'impact des pollutions chimiques des activités industrielles & artisanales actuelles ou anciennes il apparaît judicieux de lancer différentes études:

- Etude de l'impact potentiel des activités industrielles ou artisanales actuelles,
- Etude de l'impact potentiel des sites miniers sur la qualité des eaux superficielles et souterraines.

5-Enjeu : inondation :

Le risque inondation est connu pour 16 communes dans le bassin du Cérou (*environ 450 habitations 32 immeubles*) et pour 11 communes dans le bassin de la Vère (*environ 50 habitations*). Un PPRI va être engagé à partir de 2010 pour les deux bassins versants. Le SDAGE préconise de développer une politique de prévention à faire partager par tous.

Objectif du contrat de rivière :

- Mettre en œuvre le plan d'action issu du schéma de prévention des inondations porté par le syndicat.
- Développer une politique de prévention en adéquation avec les risques identifiés.
- Accompagner les actions liées des PPRI

6-Enjeu : Garantir la gestion de la ressource en eau pour tous les usages

Gestion des étiages et économies d'eau

Objectif du contrat de rivière :

- Accompagner les actions de la gestion de la ressource du bassin Aveyron
- Sensibiliser aux économies d'eau la population, les collectivités, les industriels et les agriculteurs et pour éviter les assècs
- Accompagner le diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable.

L'analyse synthétique par masse d'eau et la définition des enjeux présentés ci-dessus ont permis de construire un programme d'action détaillé dans la partie suivante

TROISIEME PARTIE : LE PROGRAMME PREVISIONNEL

Informations pour faciliter la lecture des tableaux suivants

- *Les masses d'eau en gras correspondent à l'objectif d'atteinte du bon état en 2015*
- *Les masses d'eau en italique correspondent à l'objectif d'atteinte du bon état en 2021*
- *Pour localiser le programme d'action sur les différentes masses d'eau se référer à la carte page 56*

I. VOLET A : GESTION QUALITATIVE DES EAUX : lutte contre les pollutions

Volet A1		GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions						
SDAGE - PDM		SDAGE : orientations Fondamentales : A - / Questions importantes. O - PDM : améliorer les connaissances						
		Intitulé du thème concerné : renforcement du Suivi de la qualité des eaux						
Objectif : Mieux connaître la qualité des eaux des bassins versants Cérou et Vère pour mieux agir								
						Documents de référence :		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
A-1.1	Conn 1-01 Conn 3-01	Renforcement du suivi qualité des eaux superficielles (physico chimie & hydrobiologie) adapté aux enjeux (eau potable, eau de rivière, pression industrielle, agricole...)	FRFR 197 361B 379B 196_2 361A 361A_1 R379B_1	SMRCV	AEAG CG 81 Conseil Régional Onema FDPPMA DDT 81	AEAG Europe CG 81 Conseil Régional	En cours d'évaluation	2011 2016
A-1.2 /	Conn 3-01 Conn 2-03 Conn 9-02	Mettre en place un suivi qualité des eaux spécifique afin de lutter contre les pollutions industrielles ou artisanales Améliorer la connaissance des ZI & ZA de l'agglomération carmausine	FRFR 361A R361A_1	Pouvoirs publics SMRCV	AEAG CG 81 Conseil Régional Onema BRGM DREAL DDT 81	AEAG Europe CG 81 Conseil Régional	En cours d'évaluation	2011 2015
A-1.3	Conn 2-05	Mise en place d'un suivi biologique et milieu coordonné: suivi piscicole, indice poisson, hydrobiologie,...	FRFR 197 361B 379B 196_2 361A R361A_1	SMRCV Fédération pêche	AEAG CG 81 Conseil Régional Onema FDPPMA DDT 81	AEAG Europe CG 81 Conseil Régional	En cours d'évaluation	2011 2015

☞ **Précisions sur les actions à engager** : Le renforcement du suivi de la qualité des eaux permettra de mesurer l'impact des actions menées sur le territoire (indicateurs).

Volet A2		GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions						
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : B- / Questions importantes. A B - PDM : traitement des rejets ponctuels						
		Intitulé du thème concerné : Assainissement domestique						
Objectif : améliorer, fiabiliser les capacités d'épuration sur l'ensemble des bassins versants								
						Documents de référence : Schémas d'assainissement		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
A-2.1	Ponc 1-01	<i>Principe d'action : Résorber les derniers rejets domestiques des collectivités dont l'impact est avéré : Création, réhabilitation et extension de réseaux de collecte et de transfert de Station Epuration,</i>	FRFR 379B 196 361A R379B_1	<i>La liste des Communes sera définie dans le dossier définitif</i>	AEAG Conseil Général DDT 81	AEAG Conseil Général	En cours d'évaluation	2010 2015

☞ **Précisions sur les actions à engager** : Priorité pour les collectivités dont l'impact « rejet domestique » est avéré : un travail de fond est en cours de réalisation avec les différents services compétents pour définir la liste des communes concernées. Cette Liste sera validée par l'agence de l'eau, la DDT – service départemental de la police de l'eau et le conseil général du Tarn et fournie dans le dossier définitif.

Volet A3		GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions						
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : B- / Questions importantes. C D - PDM : résorption des rejets diffus						
		Intitulé du thème concerné : opérations agricoles						
Objectif : Maitrise des pollutions et perturbations d'origine agricole sur l'ensemble des bassins versants								
						Documents de référence : Plan d'action territorial bassin du Céret		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
A-3.1	Diff 1-01 2-01 2-02 3-01	<i>Animation agricole: sensibilisation et mis en place d'opérations de lutte contre les pollutions et perturbation d'origine agricole (limiter les transferts, conformité élevage, matériels d'épandage,...)</i> → Animation en lien étroit avec la gestion des rivières (cf. B1-1a) & l'animation « zones humides » (cf. B1-3.c).	FRFR 197 361B 379B 196_2 353_2 353_3 196 353 361A 379A R361A_1 R379B_1	<i>SMRCV</i> <i>Chambre d'agriculture</i> <i>Agriculteurs</i>	AEAG CA 81 ADASEA	AEAG CA	30 à 60 K€/ an (1/2 temps à temps plein)	2010 2015
A-3.2	Diff- 3-01 9-02 9-04 Qua_ 1-01 2-01	<i>-Accompagnement du PAT Bassin versant du Céret, zone amont de la Roucarié»</i> <i>Problématique : nitrates pesticides érosion des sols</i> <i>-Favoriser le changement des pratiques agricoles</i> <i>- Participation à la mise en œuvre de l'AAC</i>	FRFR 379B R379B_1	<i>SMRCV</i> <i>Chambre d'agriculture</i> <i>Agriculteurs</i> <i>SIAEP</i>	AEAG CA 81 SIAEP SMRCV DDT 81 ARS	AEAG Etat & Europe Collectivités territoriales	(709 K€) dont 490 k€ <i>en cours d'évaluation</i>	(2007 2012) 2010 2012 2010 2015

Volet A4		GESTION QUALITATIVE : Lutte contre les pollutions						
SDAGE - PDM		orientations Fondamentales : A, B - / Questions importantes. A B, O - PDM : améliorer les connaissances traitement des rejets ponctuels & résorption des rejets diffus						
		Intitulé du thème concerné : opérations industrielles						
Objectif : Maitrise des pollutions d'origine industrielle sur l'ensemble des bassins versants								
						Documents de référence : Etude Siac, Rapport Onema, analyses		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
A-4.1	Conn 3-01 Diff 1-02	-Etudes de l'impact potentiel des rejets industriels et artisanaux raccordés et non raccordés	FRFR 361A R361A_1 379A	SMRCV SIAC SID ACSE SIAEP Roucarié	AEAG SIAC DREAL SID SIAEP DDT 81 ONEMA CCI	AEAG Etat (HBCM) Europe	En cours d'évaluation	2010 2013
A-4.3	Conn 9-01 3-01 2-03	Etudes de l'impact potentiel des sites miniers sur la qualité des eaux superficielles et souterraines-	FRFR 361A R361A_1	Pouvoirs publics SMRCV	AEAG SIAC DREAL DDT 81 ONEMA CCI Conseil Régional (à confirmer)	AEAG Etat (HBCM) Europe Collectivités territoriales Conseil Régional (à confirmer)	En cours d'évaluation	2013- 2015

☞ **Précisions sur les actions à engager :** Les rivières potentiellement impactées par des pollutions d'origine industrielles sont essentiellement :

- Le Cérou, le Candou et un affluent du Candou dans l'agglomération carmausine:** origine activité industrielle actuelle et ancienne (houillères). Les rejets sont diffus (sols) ou directs et s'évacuent par le réseau pluvial ou directement dans les rivières (via des fosses mères). Les secteurs à étudier sont les ZA des ateliers centraux, ZA de la Cokerie (site ancienne Cokerie), ZI - ZA La centrale (st benoît de Carmaux, Carmaux), la zone industrielle de la commune de Le Garric, le rejet à la Pigasse (SID) aval du site cap découverte: affluents du Candou & Candou
- Le Céret en aval du barrage Roucarié :** impact potentiel des rejets issus du traitement AEP; de l'activité de la pisciculture

Volet A 5-		<i>GESTION QUALITATIVE</i> Lutte contre les pollutions						
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : D / Questions importantes. I J- PDM : Préservation de l'eau potable et baignade						
		Intitulé du thème concerné : assurer une alimentation en eau potable de qualité						
Objectif : Préserver et optimiser la ressource en eau								
						<u>Documents de référence :</u>		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
<i>A5-1</i>	<i>Qua-1-03</i>	<i>Accompagner la mise en œuvre du schéma départemental d'AEP</i>	FRFR 379B <i>FRFR R379B_1</i> FRFR 197 <i>FRFR 353</i>	Conseil général	AEAG DDT 81 Conseil général Conseil Régional Gestionnaire des barrages	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe	En cours d'évaluation	<i>2011 2015</i>
<i>A5-2</i>	<i>Qua-1-01</i> <i>Qua-2-01</i>	<i>-Protéger la ressource AEP</i> <i>Favoriser la mise en place les Périmètres de protection des captages AEP</i> <i>-Protéger les sites de baignade</i>	FRFR 379B <i>FRFR R379B_1</i>	<i>SIAEP</i>	AEAG DDT 81 Conseil général Conseil Régional Gestionnaire des barrages, ARS		En cours d'évaluation	<i>2011 2015</i>
<i>A5-3</i>	<i>Qua-1-01</i> <i>Diff-3-04</i>	<i>-Accompagner la mise en place du programme de l'AAC suite à l'étude de l'aire d'alimentation des captages AEP Roucarié Fontbonne</i> <i>Accompagnement du PAT Bassin versant du Céret :</i> <i>-plan « Zéro Phyto » pour les collectivités</i>	FRFR 379B <i>FRFR R379B_1</i>	<i>SIAEP</i> <i>SMRCV</i> <i>Collectivités</i>	AEAG DDT 81 Conseil général Gestionnaire des barrages CA 81 Conseil Régional (à confirmer)	Conseil Régional (à confirmer)	En cours d'évaluation	<i>2011-2012</i>

II. VOLET B1 : GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX

Volet B1		GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX						
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : C / Questions importantes : E- PDM : restauration des fonctionnalités naturelles des milieux						
B1-1		Intitulé du thème concerné : Gestion Rivière						
Objectif : Restauration et entretien du lit mineur et des berges								
						Documents de référence : Plan de gestion régulière des rivières du SMRCV		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
B1-1a	Fonc-2-01 Fonc-2-07	- Suivi et gestion des rivières et des milieux associés -Révision du plan de gestion et prise en compte des enjeux hydromorphologiques → opération en lien étroit avec l'animation « agricole » (cf. A3-1).	Toutes 14 masses d'eau	SMRCV	AEAG Conseil général Conseil Régional FDPPMA	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe FDPPMA	55 k€/an	Sans objet
B1-1b	Fonc-2-05 2-03 2_04	Diagnostic hydromorphologique des rivières rectifiées et recalibrées (Masse d'eau de la Vère et TPME dans la plaine alluviale) pour définir des-propositions de gestion (érosion, espace liberté, continuité écologique...):	FRFR 196_2 196_3 196_5 353_2 353_3 196 353	SMRCV	AEAG Conseil général Conseil Régional DDT 81 FDPPMA	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe FDPPMA	100 k€	Sans objet
B1-1c	Autres	Renouvellement ou réalisation d'enquêtes publiques : (DIG, autorisation travaux et servitude passage)	14 masses d'eau	SMRCV	AEAG Conseil général Conseil Régional DDT 81	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe		2010 2011
B1-1d	Fonc-2-02 2-04	Pérennisation des travaux d'entretien et de restauration des rivières	14 masses d'eau	SMRCV	AEAG Conseil général Conseil Régional DDT 81 CG 81	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe	180 k€ / an	Sans objet

Volet B1		GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX						
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : C - / Questions importantes. E- PDM : restauration des fonctionnalités naturelles des milieux						
B1-2		Intitulé du thème concerné : Gestion Milieu Rivière						
Objectif : Restauration et gestion du biotope								
						Documents de référence : Cf. Etudes potentialités piscicoles Cérou 2003 Cf. études des habitats piscicoles de la Vère 2006		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
B1-2a	Conn 2-05	- Actualiser & compléter les connaissances des milieux aquatiques - accompagner le PDPG	Toutes	SMRCV/ fédération association de pêche	AEAG Conseil général ONEMA FDPPMA APPMA	AEAG Conseil Général Conseil Régional Europe	En cours d'évaluation	Sans objet
B1.2b	Fonc-2-03 Fonc-4-01 Fonc-4-02	Favoriser la circulation des poissons migrateurs et autochtones et Aménagements piscicoles Cérou : 11 passes à poissons dans la partie aval Vère : 3 passes à poissons dans la partie aval et ouvrage de reconnexion de la Vère avec ses affluents.	FRFR 361A 379A FRFR 196 353	SMRCV Propriétaires des chaussées	AEAG Conseil général FDPPMA APPMA DDT 81 ONEMA	AEAG Conseil Général Europe FDPPMA	Animation : 80 K€ Cérou : 760 K€ Vère : En cours d'évaluation	2012 2015
B1.2c	Fonc-4-03 Pre1-2-01 Fonc 5_03	Améliorer la Gestion des barrages (en période de stockage & de lâchers) pour éviter d'altérer les écosystèmes aquatiques. (Cérou, Céret, Vère)	FRFR 361B 361A 379A 196 353	Gestionnaire des barrages : CACG, CG81, Roucarié Fontbonne SMRCV ??	Gestionnaire des barrages DREAL, DDT81, CG81, CG 82, Onema, FDPPMA Conseil Régional (à confirmer)	AEAG Conseil général Europe Conseil Régional (à confirmer)	En cours d'évaluation Négociation	2011
B1-2d	Fonc-1-02	Diagnostic et Programme de lutte contre les espèces invasives (Ragondins, renouée du japon, ...)	Toutes (renouée 361A)	SMRCV	AEAG Conseil général Conseil Régional	AEAG Conseil général Europe Conseil Régional (à confirmer)	En cours d'évaluation	2010 2015

Volet B1		GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX						
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : A, C - / Questions importantes : N, O, P, E - PDM : améliorer les connaissances / restauration des fonctionnalités des milieux						
B1-3		Intitulé du thème concerné : Gestion espace Rivière et milieu naturels						
Objectif : améliorer la connaissance et la gestion du milieu naturel								
						Documents de référence : Prédiagnostic des zones humides 2007		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
B1-.3a	Conn 2-04	<i>Inventaire des zones humides (prairies humides, bras morts, mares...)</i>	<i>Toutes</i>	<i>SMRCV</i>	AEAG Conseil général Conseil Régional DREAL	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe	<i>80 k€</i>	<i>2010 2012</i>
B1-.3b		<i>- Inventaire milieux naturels (Rassembler les données existantes et les compléter Natura 2000, Znieff...)</i>	<i>Toutes</i>	<i>SMRCV</i>	Conseil général Conseil Régional DREAL DDT 81	Conseil général Conseil Régional Europe	<i>100 k€ (vérifier l'évaluation)</i>	<i>2011 2012</i>
B1-.3c	Conn 2-04 Fonc-1-04 2-01 2-04	<i>Animation pour la gestion et la restauration des zones humides pour le rétablissement des fonctionnalités naturelles en partenariat avec des organismes spécialisés</i> <i>Animation Foncière</i> <i>→ Animation en lien étroit avec l'animation agricole</i>	<i>Toutes</i>	<i>SMRCV</i> <i>SAFALT (safer)</i>	AEAG Conseil général Conseil Régional DREAL SAFALT <i>Animation Foncière</i> Conseil Régional (à confirmer)	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe <i>Animation Foncière</i> Conseil Régional (à confirmer)	<i>30 à 60 K€/ an</i>	<i>A partir de 2011</i>

III. VOLET B2 : PREVENTION DES INONDATIONS

Volet B2		PREVENTION DES INONDATIONS						
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : E - / Questions importantes : M - PDM : Prévention des risques inondation						
B2-1		Intitulé du thème concerné : Mise en œuvre du plan d'action du schéma de prévention des inondations						
Objectif : améliorer la prévention des inondations								
Etudes préalables au dossier définitif :						Documents de référence : Schéma de prévention des inondations 2008 2009		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
B2-.1a	Inon-1-02 Inon-1-01	<i>Programmation des opérations du plan d'action du schéma de prévention des inondations (opérations, système d'alerte de crue, organisation ...) Gestion globale de la vallée visant une amélioration des écoulements : Réduction du risque à la source : aménagement des petits bassins versants occupation des sols, zones d'expansion,... Gestion des barrages Implantations et télégestion de stations hydrométriques, pluviométriques</i>	Toutes	SMRCV & autres	AEAG Conseil général Conseil Régional DDT, DREAL Gestionnaire des barrages : <i>entente interdépartementale CG81/ CG82, barrage Roucarié</i> FDPPMA	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe FDPPMA	5 500 k€ (550 k€ / an sur 10 ans)	A partir de 2011
B2-.1b	Inon-1-02 Inon-1-01	<i>Animation et mise en œuvre du plan d'action du schéma de prévention Accompagnement des actions réglementaires (Suivi PPRI documents d'urbanismes PLU, zone d'activités....) Mise en place & en œuvre du système d'alerte de crue Information communication sensibilisation sur la prévention des inondations</i>	Toutes	SMRCV	AEAG Conseil général Conseil Régional DDT, DREAL Gestionnaire des barrages : <i>entente interdépartementale CG81/ CG82, barrage Roucarié</i> FDPPMA	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe	animation SPI 40 K€/ an gestion système alerte 40 K€/ an Information 50K€	A partir de 2011

IV. VOLET B3 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Volet B3-		<i>GESTION QUANTITATIVE</i>						
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : D,E- / Questions importantes. I, G- PDM : Prélèvement et gestion quantitative						
B3-1		Intitulé du thème concerné : Garantir la gestion de la ressource en eau pour tous les usages						
Objectif : Gestion des étiages								Documents de référence :
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
	Prel-2-01	<i>Accompagner la mise en œuvre la gestion de la ressource du bassin Aveyron. Adapter les prélèvements aux ressources disponibles</i>	FRFR 197 361B 361A 196 353	<i>Institution interdépartementale SMRCV</i>	AEAG DDT 81, 82,12 CG 81, 82, 12 Conseil Régional (à confirmer)	Conseil Régional (à confirmer)	A définir	
B3-.1a	Prel-2-02	<i>Gestion des étiages pour éviter les assecs sensibilisation aux économies d'eau de la population, des collectivités des industriels des agriculteurs : ralentissement dynamique, zones humides, hydraulique rurales (drain, fossés, retenues collinaires..)</i>	Toutes	<i>SMRCV</i>	AEAG Conseil général 81 Conseil Régional Arpe Conseil Régional (à confirmer)	AEAG Conseil général Europe Conseil Régional (à confirmer)	Intégré à l'animation	<i>A partir de 2012</i>
B3-.1b	Qua-1-02	<i>diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable</i>	FRFR 379B	<i>Les différents SIAEP</i>	DDT 81 AEAG Conseil Général Conseil Régional	Conseil Général Conseil Régional	A définir	2011 2015

V. VOLET C : ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME ET COMMUNICATION

Volet C		ANIMATION SUIVI DU PROGRAMME ET COMMUNICATION						
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : A - / Questions importantes. N, O, P - PDM : Gouvernance & amélioration des Connaissances						
C-1		Intitulé du thème concerné : Animation, Suivi du programme & approche territoriale						
Objectif : Améliorer la gouvernance sur le territoire								
						Documents de référence :		
Réf opérat°	Code mesures PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel
C-I-1	Gouv-1-01 1-02	<i>-Animation / coordination des opérations pour la mise en œuvre du contrat de rivière -Mise en place d'indicateurs pour évaluer les actions et les orienter -Tenue du tableau de bord</i>	toutes	<i>SMRCV</i>	AEAG Conseil général Conseil Régional	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe	130 K€/ an	<i>2011 2015</i>
C-I-2	Gouv 2-01	<i>Administration des données sur l'eau & SIG Développement d'outil d'évaluation (indicateurs et tableau de bord) développement d'outil d'aide à la décision</i>	toutes	<i>SMRCV et convention avec d'autres syndicats de rivière</i>	AEAG Conseil général 81 Conseil Régional (à confirmer)	AEAG Conseil général Europe Conseil Régional (à confirmer)	20 k€/ an	<i>2011 2015</i>
C-I-3	Gouv-2-01	<i>Permettre l'intégration de l'enjeu eau dans les documents d'urbanisme</i>	toutes	<i>collectivités SMRCV</i>	AEAG Conseil général Conseil Régional	AEAG Conseil général Conseil Régional Europe		<i>2011 2015</i>

Volet C		ANIMATION SUIVI DU PROGRAMME ET COMMUNICATION							
SDAGE - PDM		SDAGE orientations Fondamentales : A, F - / Questions importantes. N, O, P, L - PDM : Gouvernance & amélioration des Connaissances							
C-2		Intitulé du thème concerné : Communication, information & approche territoriale							
Objectif : Communication information sensibilisation et implication de la population, des acteurs locaux et des scolaires									
						<u>Documents de référence :</u>			
Réf opérat°	Code mesure s PDM	Action	Masse d'eau	Maître d'ouvrage potentiel	Partenariat Technique Services associés	Financeurs potentiels	Coût estimatif	Echéancier prévisionnel	
C-2-1	Gouv 2-01	Communication, information grand public	toutes	<i>SMRCV et autres</i>	large partenariat (AEAG, Conseil général ARPE, CPIE,...)	AEAG Conseil général Europe	10 k€/an	2011 2015	
C-2-2	Gouv 2-01	Définir le Plan de Communication	toutes		large partenariat		<i>A définir</i>		
		<i>Bulletin d'information</i>							
		<i>Site Internet /blog</i>			<i>SMRCV</i>				
		<i>Exposition/Signalétique/mascotte/slogan</i>			<i>et autres</i>				
C-2-3	Gouv 2-01	Sensibilisation des jeunes générations			large partenariat				
		<i>actions pédagogiques auprès des jeunes (scolaires dans les centres de loisirs,...)</i>		<i>SMRCV et autres</i>			5 k € / an		
		<i>Développer un programme d'intervention avec des organismes spécialisées (CPIE, autres,..)</i>		<i>SMRCV et autres</i>			5 k€/an		
C-2-4	Gouv 2-01	Valorisation du patrimoine naturel lié à l'eau	toutes						
		<i>-Créer un réseau de sites de sensibilisation à l'environnement -Sentiers d'interprétation et découverte des rivières</i>		<i>SMRCV et autres</i>	AEAG Conseil général	AEAG Conseil général Europe	En cours d'évaluation	2011 2015	

☞ **Précisions sur les actions à engager :** Sensibiliser et impliquer la population et les acteurs du territoire. Information sur l'état écologique des rivières et de la qualité de l'eau. Valorisation et information sur les actions engagées.

VI. TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PROPOSEES

Volet A Lutte contre les pollutions Gestion qualitative	Volet B1 Restauration des milieux	Volet B2 Prévention des inondations	Volet B3 Gestion quantitative	Volet C Animation suivi et communication
<p>A1 SUIVI QUALITE DES EAUX</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement du suivi de la qualité des eaux superficielles 2. Mise en place d'un suivi qualité des eaux spécifique « industries et artisanat » 3. Mise en place d'un suivi biologique et milieu (indice poisson, IBGN...) <p>A2 ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Résorber les derniers rejets domestique, <p>A3 OPERATIONS AGRICOLES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation agricole : Opérations de conseil dans la lutte contre les pollutions d'origine agricoles 2. Accompagnement du PAT Bassin versant du Céret, zone amont de la Roucarié Accompagnement des Actions de l'AAC <p>A4 OPERATIONS INDUSTRIELLES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etudes de l'impact potentiel des rejets industriels et artisanaux 2. Etudes de l'impact potentiel des sites miniers sur la qualité des eaux superficielles et souterraines- <p>A5 ASSURER UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE QUALITE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la mise en œuvre du schéma départemental d'AEP 2. Favoriser la mise en place des Périmètres de protection des captages AEP 3. Accompagner la mise en place du programme de l'AAC Roucarié Fontbonne 	<p>B1-1 GESTION RIVIERE</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Suivi et gestion des rivières et des milieux associées Révision du plan de gestion et prise en compte des enjeux hydromorphologiques b. Diagnostic hydromorphologique des rivières rectifiées et recalibrées (Masse d'eau de la Vère et TPME dans la plaine alluviale) pour définir des-propositions de gestion (érosion, espace liberté, continuité écologique...): c. Enquête publique & DIG d. Restauration et entretien des rivières <p>B1-2 GESTION MILIEU RIVIERE</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Actualiser et compléter les connaissances du milieu aquatiques b. Favoriser la circulation des poissons migrateurs et autochtones, (montaison, dévalaison) aménagements piscicoles c. Améliorer la gestion des barrages (en période de stockage & de lâchers) pour éviter d'altérer les écosystèmes aquatiques d. Diagnostic et programme de lutte contre les espèces invasives (renouée, ragondins,..) <p>B1-3 GESTION « ESPACE RIVIERE ET MILIEUX NATURELS »</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Inventaire des zones humides (prairies humides, bras morts,...) b. Inventaire des milieux naturels en lien avec inventaire patrimonial et paysager c. Animation pour la gestion et la restauration des zones humides Animation Foncière 	<p>B2- 1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SCHEMA DE PREVENTION DES INONDATIONS</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Programme d'opérations hiérarchisées sur la base du bilan du Schéma de prévention : Gérer, Alerter, secourir, Protéger b. Animation et mise en œuvre du plan d'action & information, communication, sensibilisation sur la prévention des inondations 	<p>B3- 1 GARANTIR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POUR TOUS LES USAGES</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Accompagner la mise en œuvre de la gestion de la ressource du bassin Aveyron b. Actions de sensibilisation aux économies d'eau de la population, des agriculteurs, des industriels, des collectivités c. Diagnostics réseaux alimentation en eau potable 	<p>C1 ANIMATION ET SUIVI</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation et coordination pour la mise en œuvre des opérations du contrat de rivière 2. Administration des données sur l'eau & SIG 3. Favoriser l'intégration de l'enjeu eau dans les documents d'urbanisme <p>C2 COMMUNICATION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Information, communication grand public 2. Plan de Communication et d'implication 3. Sensibilisation des jeunes générations 4. Valorisation du patrimoine naturel lié à l'eau

Localisation des masses d'eau du programme du contrat de rivière

*Objectifs d'état global des Masses d'eau (ME et TPME)
Programme contrat de rivière*



Objectif d'atteinte du bon état global

— Bon état 2015

— Bon état 2021 ou 2027

0 4 8 Km

Source: BD Carthage, AEAG
(sdage 2010-2015)

© Copyright - Smix Cérou Vère, Avril 2010



Carte 15 : Localisation des Masses d'eau du programme du contrat de rivière

QUATRIEME PARTIE : SUIVI ET EVALUATION

I. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

A. SUIVI DES DONNEES SUR L'EAU ET DES OPERATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

Le Syndicat mixte de rivière Cérou Vère a souhaité suivre et centraliser toutes les données liées à l'eau sur son territoire. Les objectifs sont:

- d'avoir une vision globale de la situation du territoire et de pouvoir l'actualiser
- de permettre une meilleure lecture des opérations engagées sur son territoire
- d'évaluer les résultats des opérations engagées par le syndicat ou par les acteurs du territoire
- d'orienter les opérations
- d'améliorer le partage d'information et le suivi des opérations avec les partenaires techniques et financiers : (Agence de l'eau, Conseils régionaux, généraux, DREAL, DDT, Onema,...).

Ainsi, afin de mettre en place ce suivi performant des actions engagées, le Syndicat mixte de rivière Cérou Vère s'est associé avec plusieurs autres syndicats mixtes (1) pour développer un outil homogène de suivi.

Cet outil, évolutif est composé d'une base de données sur l'eau reliée à un SIG. Il comporte 2 modules:

- 1^{er} module : gestion des données sur l'eau « général e » (Qualité, quantité, situation administrative, zonages,...) → *collecteur de données*
- 2^e module : gestion des données du « milieu rivière » (gestion et suivi des travaux de restauration, aménagement, inventaire,...) → *collecteur & fournisseur de données*

Ce produit est développé dans l'objectif de réaliser des bilans réguliers et d'alimenter un tableau de bord qui permettra de suivre les actions. Le tableau de bord type qui doit être développé dans le cadre du partenariat entre les 4 syndicats, devra permettre de rendre compte des résultats dans le cadre du SDAGE et de la DCE.

Ce dispositif composé d'un outil de suivi et d'un tableau de bord permettra et d'alimenter un observatoire de l'eau sur le territoire et de surcroit permettra d'orienter au mieux les opérations sur le terrain dans un souci d'efficacité.

Des indicateurs de suivi sont proposés pour l'évaluation des résultats et sont présentés dans le paragraphe suivant.

(1) Syndicat mixte du bassin du Viaur, syndicat mixte de rivière Tarn, Syndicat mixte du bassin versant de l'Agout

B. . INDICATEURS DE SUIVI GENERAUX

Proposition d'indicateurs de suivi :

Volet	Type d'opérations	Indicateurs (première liste proposées)
A	1 Suivi de la qualité des eaux	Nombre de Station de renforcement de suivi qualité (prévu/réalisé) Type de suivi de la qualité des eaux (général / industriel / agricole)
A	2 Assainissement collectif	Taux de dépollution de l'assainissement collectif Taux de conformité à la directive ERU /suppression des pollutions avérées
A	3. Opérations agricoles	Taux de sensibilisation aux pratiques moins polluantes → actions du PAT & AAC Roucarié / Fontbonne Nombre d'exploitations ayant intégré un programme d'actions
A	4. Opérations industrielles	Nombre d'études de l'impact potentiel des activités industrielles réalisées Nombre de PME PMI ayant intégré un programme d'actions
A	5. Alimentation en Eau potable	Nombre de périmètres de protection AEP engagés Périmètre de protection réglementaire des captages AEP
B1	1. Restauration et entretien de berges de cours d'eau	Réalisation du programme de gestion de la ripisylve : Km de berges restaurés /Km de berges entretenus Suivi & gestion (nombre de masses d'eau) Diagnostic hydromorphologique (nombre de masse d'eau prévu / réalisé)
B1	2. Gestion halieutique	Nombre de chaussées étudiées Nombre d'aménagement /Nombre de passes à poissons réalisées / entretenues (prévu/réalisé)
B1	3. Gestion de l'Espace naturel et rural	Nombre d'inventaire de zones humides / de milieux naturels Surface de zones humides sous contrat
B2	Mise en œuvre du plan de prévention des inondations	Nombre d'opérations réalisées (prévu / réalisé) Nombre de population informés / prévention
B3	Gestion quantitative	Nombre d'action « économies d'eau » Nombre de diagnostics réseau d'alimentation en eau potable
C	Animation suivi	Taux de personnes touchées par les opérations de communication-sensibilisation nombre de présents Nombre de réunions de sensibilisation envers les acteurs locaux (syndicat, communauté de communes, mairie,) Taux de réalisation des actions du programme de communication (prévu / réalisé) <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de sensibilisation : Diaporama, conférence la population, les riverains • Nombre de bulletins d'information Diffusion • Nombre d'opération de sensibilisation grand public (journée eau, ...) • Nombre d'opération de sensibilisation pédagogique /nombre de scolaires, étudiants

CINQUIEME PARTIE : ORGANISATION ENVISAGEE

I. LE PORTEUR DE PROJET

Le porteur du projet est le Syndicat Mixte de rivière Cérou Vère. Ce syndicat est compétent pour porter toutes les actions de gestion intégrée de l'eau sur son territoire. (cf. Statuts)

Depuis sa création le 29 juin 2005, le syndicat mixte de rivière Cérou Vère a permis d'associer les collectivités des vallées du Cérou, de la Vère (47 communes à sa création, 56 communes en janvier 2007, 60 communes depuis juillet 2008 et 63 communes en 2010) et le Conseil Général du Tarn dans une structure unique adaptée.

Ce syndicat regroupe donc *plus de 85% d'adhésion (population /superficie du territoire/ linéaire de rivière)*

Depuis 2004 des rencontres avec les collectivités sont organisées, ce qui permet de présenter le syndicat et le projet de contrat de rivière, ces rencontres permettent en outre l'adhésion des collectivités au syndicat et au projet de contrat.

De nombreuses réunions sont organisées suite aux différentes actions et études portées par le syndicat, ce qui permet une sensibilisation et une implication constante des élus.

II. EQUIPE INTERNE

A. L'EQUIPE :

L'équipe du syndicat de rivière est constituée de :

- Un animateur directeur
- Un administrateur de données (Base de données SIG) ¼ temps
- Un Technicien de Rivière
- Une secrétaire comptable
- 3 Agents d'entretien de rivière

B. ROLE ET MISSIONS DE L'ANIMATEUR

- **Proposition à la définition des orientations stratégiques de la politique de gestion intégrée l'eau** : définition du programme du contrat de rivière et de la politique de « gestion intégrée de l'eau ». Evaluer les besoins soit en termes d'actions complémentaires, soit en termes de gestion des acquis et propositions sur les modalités à mettre en œuvre.

-**Assistance et conseil auprès des élus** : Prioriser les choix des élus et décideurs opérationnels, Suivre les évolutions réglementaires et les politiques publiques et les traduire en actions sur le territoire

- **Animation pilotage et suivi des actions du contrat** : Suivi de l'avancement du programme opérationnel du contrat, proposer une réactualisation des programmes intégrant et affinant le cas échéant les nouvelles orientations.
- **Gestion d'un tableau de bord** : il doit permettre de faire un bilan des actions engagées en continu pendant et en fin de contrat.
- **Coordination de projets et suivi des actions du contrat et autres actions liées à la gestion de l'eau**: Suivi de l'avancement des travaux, assurer la cohérence des actions menées sur le territoire, les relations entre les partenaires et aider à l'élaboration du programme d'actions hiérarchisées, intégration de projets initiés par d'autres partenaires du bassin et susceptibles d'influer sur les objectifs de l'atteinte du bon état des masses d'eau.
- **Communication et sensibilisation autour du contrat** : Communiquer auprès des usagers sur les enjeux liés à l'eau et l'environnement, Concevoir des événements et supports de promotion des opérations du contrat et du syndicat, Rédiger des communiqués, articles de presse et autres supports visuels. Cette action est primordiale pour maintenir la dynamique, valoriser les actions entreprises et plus largement sensibiliser les différents types de publics cibles (élus, maîtres d'ouvrages des opérations, usagers, partenaires financiers, population locale et scolaire).
- **Développement de partenariats** : Mettre en place des collaborations et relations avec les administrations les partenaires, les autres collectivités, les associations et milieux socio-économiques.
- **Gestion administrative, budgétaire et financière** : à partir du programme d'actions établi, il s'agit de définir et d'assurer le pilotage des opérations à mettre en œuvre pour les divers thèmes, établir la programmation d'un point de vue administratif technique et financier et de rechercher des partenaires techniques et financiers. Rechercher des financements, Rédiger les actes administratifs : marchés, contrats, conventions. Elaborer et suivre l'exécution du budget.

III. LE PROCESSUS DE CONCERTATION

À l'instar de ce qui a été fait lors de l'émergence du dossier sommaire des groupes de travail continueront à être sollicités durant toute la phase de constitution du dossier définitif et lors de la réalisation du contrat de rivière Cérrou Vère. De nouveaux groupes pourront être constitués pour les besoins des actions du Contrat.

De plus pour la mise en œuvre du contrat de rivière, le comité de rivière en cours de constitution (voir proposition page suivante) sera installé par le Préfet et permettra de bien cadrer le projet et d'impliquer de nouveaux partenaires.

Ainsi, les missions même du syndicat (*action sur le terrain, réunion d'information, sensibilisation.....*) et le programme du contrat de rivière Cérrou Vère sont de mieux en mieux appréhendés par les élus et la population locale. L'objectif est de continuer d'impliquer les acteurs locaux et la population dans ce projet de façon à ce que le programme du contrat corresponde au mieux aux attentes du territoire et que les acteurs du territoire se l'approprient.

IV. COMPOSITION DU COMITE DE RIVIERE - PROPOSITION

Proposition de constitution du comité de rivière qui sera soumis à l'approbation du Préfet pour validation

Représentants des collectivités territoriales	36
Président du Conseil Régional Midi Pyrénées	1
Président du Conseil Général du Tarn	1
Présidents de communauté de communes (y compris CC Carmausin)	9
Président des SIAEP Cérou	2
Président du SIAEP Vère	1
Président du SIAC	1
Président de la Commission Géographique Tarn-Aveyron	1
Membres titulaires Syndicat mixte de Rivière Cérou Vère	20
Représentants de l'administration et des établissements publics	7
Préfet du Tarn	1
Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	1
Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	1
Directeur de l'Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées	1
Directeur Départemental du Territoire	1
Délégué Régional Midi-Pyrénées de l'ONEMA	1
Architecte des Bâtiments de France et du Patrimoine du Tarn	1
Représentants des organismes socioprofessionnels et des associations	15
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Albi	1
Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn	1
Président de la Chambre des Métiers du Tarn	1
Président du Comité Départemental du Tourisme du Tarn	1
Président de l'Union des Associations de Protection de la Nature, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Tarn	1
Président du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement du Tarn	1
Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn	1
Président Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	1
Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn	1
Président de la Fédération Départementale de Canoë-Kayak du Tarn	1
Président de la Fédération Départementale des chasseurs du Tarn	1
Président de la Ligue de Protection des Oiseaux du Tarn	1
Société Aménagement Foncier Aveyron Lot Tarn (SAFALT)	1
Président de l'association environnement CéGaïa	1
Président de l'association de consommateur UFC que choisir	1
Nombre total de membres du comité de rivière	58

ANNEXES

◆ Table des illustrations (cartes)

Carte 1 : Les bassins versants Cérou et Vère dans l'UHR Aveyron	7
Carte 2 Les principaux cours d'eau des bassins versants Cérou et Vère	8
Carte 3 : Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère.....	10
Carte 4 : Carte des collectivités locales.....	12
Carte 5 : Masses d'eau dans les bassins versants Cérou et Vère	13
Carte 6 : répartition de la population dans le territoire.....	16
Carte 7 : occupation du sol dans le territoire.....	17
Carte 8 : Stations de Suivi de la qualité des eaux (depuis 2006):	18
Carte 9 : assainissement collectif dans le territoire	24
Carte 10 : les services publics d'assainissement collectif du territoire	24
Carte 11 : les 4 barrages présents dans les bassins Cérou & Vère	26
Carte 12 : site Natura 2000 & ZNIEFF dans les bassins versants Cérou & Vère	31
Carte 13 Programme du contrat de rivière code des Masses d'eau concernées	38
Carte 14 Programme du contrat de rivière Nom des Masses d'eau concernées.....	39
Carte 15 : Localisation des Masses d'eau du programme du contrat de rivière.....	56

◆ Glossaire

AAC : Aire d'alimentation et de captage
AAPPMA : Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
ACSE : Agir pour le Carmausin et le Ségala par l'Economie (syndicat constitué des CC du Carmausin & du Ségala Carmausin)
ADASEA: Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne
ARPE : Agence Régionale pour l'Environnement
ARS : Agence Régionale de Santé
CA 81 : Chambre d'agriculture du Tarn
CACG : Compagnie générale pour l'aménagement de coteaux de Gascogne
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CG 81 : Conseil général du Tarn
CG82 ; Conseil général du Tarn & Garonne
CBE : Comité de Bassin d'Emploi
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
DDT: Direction Départementale du Territoire
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
FDPPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IGN : Institut national géographique
ME : Masse d'eau
MISE : Mission Inter Service de l'Eau
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PAT : Plan d'action territorial
PDPG: Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
SAFALT : Société Aménagement Foncier Aveyron Lot Tarn
SIAC : Syndicat intercommunal d'assainissement du Carmausin
SIAEP : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable
SID : Syndicat intercommunal de la Découverte
SPANC : Service Public d'Assainissement Public Non Collectif
SMRCV : Syndicat Mixte de rivière Cérou Vère
TPME : Très petite masse d'eau
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

◆ Atlas cartographique du dossier sommaire du contrat de rivière Cérou Vère

Cf. Document annexe